

VILLE D'HAUTMONT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 10 MARS 2023

Convocation adressée le 3 mars 2023
Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

PROCES-VERBAL

Le président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait effectuer l'appel nominal.

SONT PRESENTS :

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM. GIGAREL Caroline, VAN CAUWENBERGE Aude, LARROQUE Antony, LARVOR Geneviève, WASTERLAIN Didier, BOUDINA Malika, DUFOUR Stéphane, FLINOIS Marie-Catherine, VAN DEN BROECK David, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM. DUBUISSON Alexis, LAURENT Danièle, BONDUE Bernard, FROMENT Annie, TRIGAUT Michel, DIREZ Philippe, LOTTEGIER Malika, ROLAND Laetitia, DELVAS Audrey, ABRAHAM Maxime, BARRE Patrick, JAMES Pierre, ROULY Brigitte, MABILLE Quentin, BOTTEAU Vincent, **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

ABSENTS ayant donné POUVOIR : Mme DUFOUR Nicole à M. TRIGAUT Michel, M. MARTIN Olivier à Mme VAN CAUWENBERGE Aude, M. CLOEZ Fabien à Mme LAURENT Danièle, Mme FAROUX Ophélie à M. LARROQUE Antony, Mme BAILLON Kelly à M. VAN DEN BROECK David, M. FORIEL Christophe à M. BOTTEAU Vincent, M. WILLAME Michel à M. JAMES Pierre, M. BECQUET Gilles à M. MABILLE Quentin.

SORTIE(S) EN COURS DE SEANCE : M. BOTTEAU Vincent à 19 H 58, M. MARTIN Olivier à 20 H 20.

RETOUR(S) EN COURS DE SEANCE : M. BOTTEAU Vincent à 19 H 59.

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur LARROQUE Antony est désigné pour remplir cette fonction.

Ordre du jour

Nomination du secrétaire de séance

Informations du Maire

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 8 février 2023

AFFAIRES FINANCIERES

1. Contrôle des comptes et de la gestion de la commune d'Hautmont par la Chambre Régionale des Comptes Hauts de France - Relations avec les associations – Présentation du rapport d'observations définitives
2. Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire

AFFAIRES GENERALES

3. Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

MARCHES PUBLICS

4. Appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation d'un espace bar/restaurant éphémère

TRAVAUX

5. Réalisation d'aménagements de la RD 107 – Convention avec le Département

URBANISME

6. Schéma d'accueil vélo de l'Avesnois – Mise à disposition d'une emprise rue de la Providence pour l'implantation de mobiliers de services vélo

VIE ASSOCIATIVE

7. Modification du règlement d'attribution des subventions aux associations hautmontoises

RESSOURCES HUMAINES

8. Modification du tableau des emplois

=====

Compte-rendu des décisions prises par délégation

Informations de Mesdames et Messieurs les Adjoints

Questions diverses

Monsieur le Maire : Je vous laisse faire, Monsieur LARROQUE.

Appel nominal effectué par M. Antony LARROQUE.

QUORUM ATTEINT

Monsieur le Maire : bonjour à toutes et à tous ; merci au public qui est présent pour cette séance du Conseil municipal qui va être assez longue ; on a quand même 2/3 sujets au niveau de l'ordre du jour qui sont assez importants. Avant de vous donner les différentes informations, je vous propose de désigner Monsieur Antony LARROQUE, qui a bien fait l'appel, comme secrétaire de séance. Il n'y a pas d'objection ? Non ? Monsieur ABRAHAM, pas d'objection ? Non ? Voilà, Monsieur LARROQUE est désigné secrétaire de séance.

Je vous propose de passer également par la validation du procès-verbal de la séance précédente ; est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Non ? Je vous propose de passer au vote ; qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2023

Monsieur le Maire : Je vais vous faire, comme il l'est dans la tradition du Conseil municipal depuis 2 ans, une information sur certains événements qui ont pu avoir lieu ces dernières semaines dans la vie municipale.

A commencer par ce qui s'est passé cet après-midi – vous êtes peut-être déjà au courant – on a eu un début d'incendie dans le local poubelles de l'école Victor HUGO, incendie dont on ne connaît pas l'origine, mais c'est certainement accidentel ; un incendie qui ne s'est pas propagé à l'école, qui a entraîné une réaction immédiate de la part de la directrice et des enseignants, que je tiens à saluer ici, pour mettre en sécurité l'ensemble des enfants et nous avons eu aussi l'intervention de l'ensemble des pompiers de Maubeuge et Hautmont qui se sont rendus rapidement sur place, permettant ainsi au feu d'être circonscrit dans des délais très rapides, accompagnés par les services techniques et la Police municipale ; donc, tout notre soutien aux enseignants de l'école, aux élèves, aux parents d'élèves ; il est vraiment important de souligner que tout le monde a eu des réactions opportunes, dans des délais très courts pour la sécurité de nos enfants.

Dans l'actualité, vous l'avez peut-être vu également, on a actuellement les services techniques qui font un gros travail au niveau de la stèle de la tornade pour la déplacer afin de permettre le début des travaux du stade Jean DAMIEN ; la stèle va être mise, et on est pratiquement à la fin des travaux, Monsieur WASTERLAIN, au niveau de l'ancien emplacement de la maison d'Huguette et Michel FICHAUX ; tout est en cours de déplacement, avec un jardin du souvenir, avec un certain nombre d'aménagements qui permettront aux habitants du quartier et aux habitants de la commune d'aller se recueillir dans de bonnes conditions ; on va y mettre des arbres, mais également des bancs qui pourront permettre de se poser quelques instants pour se souvenir de ce tragique événement.

Au niveau des travaux, les travaux du pont, vous l'avez vu en début de semaine, c'était un moment historique, avec la levée d'une partie du pont ; les travaux continuent, on est globalement dans les délais avec une reconstruction du pont avant l'été ; un grand merci aux services du Département et à l'ensemble des partenaires qui travaillent ce sujet.

Au niveau de l'actualité, on a eu dans cette salle, la semaine dernière, une réunion avec une soixantaine d'associations, réunion qui a permis de montrer l'ensemble des nouvelles règles qui nous sont imposées par les textes et on pourra en parler après avec le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. C'était une belle réunion, beaucoup de participants, je remercie les élus qui étaient présents et qui ont animés cette réunion ; en tout cas, on va régulièrement réunir les associations pour encore plus travailler avec elles.

On a, Madame BOUDINA, en matière d'emploi, eu l'inauguration de l'agence d'intérim SER'INS, rue Gambetta ; là-aussi, c'est une arrivée que je tiens à souligner ; une belle réussite du « Job dating » qui a eu lieu à la maison de quartier Les Hortensias ; on a eu 130 visiteurs avec 4 entreprises et plusieurs recrutements sont en cours : alternance, CDD, CDI ; et, donc, l'idée pour nous, c'est de continuer à développer ces job dating dans les quartiers et, en tout cas, pour une 1^{ère}, c'est une belle réussite.

Au niveau du marché : on a un boucher qui vient de s'installer sur le marché du mardi et vendredi ; là aussi, il a rencontré un succès cette semaine et on en a parlé avec les élus en charge du marché, la volonté de la commune, c'est de continuer à dynamiser le marché ; on a perdu beaucoup de commerçants, le but, c'est d'en retrouver, il y a une concurrence assez forte entre les villes durant les mardi et vendredi ; et, ensuite, on a le projet du marché du port qui aura lieu le dimanche et, là aussi, on reviendra vers vous pour vous en parler.

Hier, on a remis au Secours Catholique les dons anonymes de l'heureux anonyme qui a offert 1 000€ à la Croix Rouge et 1 000€ au Secours Catholique ; donc, nous avons remis, hier, au Secours Catholique la fameuse enveloppe avec les 1 000€, il y avait bien toujours tous les billets. Le Secours Catholique était très content et je peux vous dire que le travail qu'ils font, la Croix Rouge comme les autres associations, est vraiment très précieux pour l'ensemble de la commune et les habitants.

Dans le quartier du Bois du Quesnoy, malheureusement, nous avons eu une dégradation très importante de la salle Saint Exupéry avec une fois de plus une intrusion au niveau de la salle ; vous savez que, avec Antony LARROQUE et les élus, nous avons souhaité mettre à disposition les salles de sport, le weekend, aux associations et aux jeunes pour pratiquer le sport et ça suscite un engouement assez important ; ça suppose une confiance réciproque. Malheureusement, dimanche après-midi, on a eu une intrusion, l'alarme a sonné et, pour éteindre l'alarme, un certain nombre de personnes ont commencé à bidouiller le tableau électrique entraînant une surcharge de 400 volts dans le système ; donc, le tableau électrique est mort et un certain nombre de matériels électriques sont à changer et on est sur une indisponibilité de la salle pendant un temps. On va rappeler aux associations qui fréquentent le lieu de l'importance de respecter le lieu, mais on en est, je pense, Monsieur WASTELRAIN, entre les différentes interventions de travaux, d'astreintes, depuis quelques mois, à plus de 20 000€ de frais engagés par des intrusions malveillantes sur le site. On sera très vigilant et on en a parlé avec la Police Municipale et avec la Police Nationale, à l'avenir, par rapport à ça ; on met à disposition des salles, il est important de les respecter pour le bien de tous, parce que l'école Saint-Ex, à aujourd'hui, n'a pas de salle pour pratiquer du sport et doit partager avec Pirard.

Au niveau de l'actualité, on a également des aires de jeux qui sont en cours de finalisation, Madame ROLAND, au quartier du Fort, avec un city stade, avec, comment vous appelez ça,

Monsieur LARROQUE ? Une aire de musculation connectée ; on va pouvoir « faire de la musculation connectée » - vous m'expliquerez comment – Avec une application ? hé bien, parfait, vous nous ferez une démonstration et on va regarder avec vous.

Ensuite, au niveau du Street art, vous l'avez vu, on a un artiste qui va venir à Hautmont, qui a fait l'objet d'une campagne de publicité avec la marque COCA COLA – qui est chère à Madame DECAGNY – et cet artiste va venir faire une fresque sur Hautmont avec la participation des jeunes des écoles, le but étant d'avoir une fresque qui rappelle les moments historiques de la commune ; cet artiste fait actuellement l'objet d'une publicité mondiale avec COCA COLA et c'est bien de l'accueillir chez nous ; ça va permettre de continuer à mettre de la couleur dans la ville.

Au niveau du commerce, je souligne : Monsieur MARTIN et Madame BOUDINA ont eu une merveilleuse idée : les cartes cadeaux avant c'était un peu anonyme chez les commerçants des grandes enseignes ou autres ; l'idée, maintenant, c'est d'avoir des commerçants locaux, de la ville ; donc, toutes les remises de prix qui auront lieu au niveau de la commune ainsi que les jubilaires, nous aurons des cartes cadeaux auprès des commerçants de la commune, tous les commerçants ; parfois, on a été surpris d'avoir aussi les pompes funèbres, je suis désolé, il n'était pas question de retirer des commerçants ; en tout cas, c'est quelque chose qui a été fortement apprécié de la part des heureux bénéficiaires.

Enfin, au niveau des voiries, Monsieur WASTERLAIN, pour une fois, je vais vous remplacer, la rue Jourdan, la rue de la Blanchisserie et la rue Charles Foloppe sont terminées ; sur la période de mars, on a la rue des Trois Arcades, on a la rue Emile Zola, on a la rue de Sous le Bois qui sont prévues ; on a également, au niveau d'avril-mai, la rue Marc, le sentier de Saint Rémy, la rue Coquette où des travaux supplémentaires d'assainissement ont été faits pour justement mettre un assainissement qui soit plus aux normes, plus qu'il ne pouvait l'être auparavant. On a également la rue de Traverse qui est en cours et, ensuite, sur l'été, on aura la rue Gambetta, la rue du Blanc Pignon, la rue Victor Hugo et d'autres rues dont je vais taire le nom pour l'instant parce qu'après, je vais avoir plein de remarques sur les réseaux sociaux, mais, en tout cas, un grand merci à l'entreprise LORBAN, un grand merci à AGECI, un grand merci aux services techniques et aux différents élus qui se mobilisent parce que je pense que les habitants sont également très satisfaits du travail qui est fait ; j'en ai vu plusieurs, cette semaine, qui m'en ont parlé.

Voilà un peu l'actualité de la commune.

On va passer au 1^{er} point de l'ordre du jour ; Monsieur VAN DEN BROECK va nous parler du nouveau rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

FINANCES

1°) Contrôle des comptes et de la gestion de la commune par la Chambre Régionale des Comptes Hauts de France – Relations avec les associations – Présentation du rapport d'observations définitives.

La Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France a ouvert, le 15 avril 2022, le contrôle des comptes et de la gestion de la commune pour les années 2017 et suivantes.

Comme indiqué dans le rapport, ce contrôle a porté sur les relations de la commune avec les associations et fait suite à celui mené auprès de l'association « Comité d'Organisation Foire/Corso » qui a fait l'objet d'un rapport distinct.

Conformément aux dispositions de l'article L243-6 du Code des Juridictions Financières, ce rapport est communiqué par l'exécutif à l'Assemblée délibérante dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat. Ce rapport est complété de la réponse apportée par Monsieur le Maire le 10 février 2023.

VU le rapport d'observations définitives, délibérées le 14 décembre 2022 par la Chambre Régionale des Comptes Hauts de France, sur la gestion de la commune, consacré aux relations avec les associations, au cours des exercices 2017 à 2020,

VU le Code des Juridictions Financières, et notamment les articles L243-4 et suivants,

Il est demandé aux membres de l'Assemblée de prendre acte de la tenue d'un débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts de France concernant la gestion de la commune, consacré aux relations avec les associations au cours des exercices 2017 à 2020, tel qu'annexé à la présente délibération.

Monsieur David VAN DEN BROECK : par rapport au rapport, je vais faire la 1^{ère} conclusion intermédiaire. De 2017 à 2021,

Monsieur le Maire : précision, Monsieur VAN DEN BROECK, on est sur un rapport, enfin, il y a déjà eu un 1^{er} rapport sur le Comité Foire/Corso, on a un 2^{ème} rapport qui est sur l'ensemble des associations et vous verrez, c'est intéressant parce qu'il y a un certain nombre de recommandations qui sont faites dont certaines ont déjà été suivies des faits. Il y aura, au regard des contrôles en cours sur d'autres sujets, d'autres rapports qui seront présentés par la Chambre Régionale des Comptes ; vous savez qu'une commune, tous les 5 ans, fait partie, notamment une ville comme Hautmont de 15 000 habitants, vous avez tous les 5 ans, la Chambre Régionale des Comptes qui vient auditer ; la dernière fois, c'était en 2016, et, donc, on a différents rapports qui vont arriver et ça fera donc l'objet d'actualités au sein du Conseil municipal au fur et à mesure des rapports. Excusez-moi, Monsieur VAN DEN BROECK, je vous écoute.

Monsieur David VAN DEN BROECK : concernant la 1^{ère} conclusion intermédiaire : « de 2017 à 2021, la commune d'Hautmont a versé 4,2 d'euros à des associations présentes sur son territoire. Jusqu'en 2019, 75% de ces aides étaient destinées au Comité d'Organisation Foire/Corso pour les grandes festivités annuelles « Hautmont Belle Ile » et « Hautmont Capitale de Noël ». Après la rubrique des fêtes, c'est le secteur du sport qui est le plus soutenu financièrement par la collectivité.

Depuis 2020, la municipalité accroit les volumes financiers accordés aux association. Un règlement a été instauré pour mieux structurer les relations entre la collectivité et les bénéficiaires des subventions. Il nécessite cependant d'être amélioré et pleinement appliqué.

Pour les associations percevant plus de 23 000€, il existe bel et bien les conventions requises par la réglementation. Leur contenu nécessite, cependant, d'être précisé par la commune, en fixant notamment des objectifs pour pouvoir s'assurer du bon usage des deniers publics. »

Monsieur le Maire : et, donc, on a eu une recommandation qui a été de procéder à une évaluation de la fréquentation et des retombées socio-économiques des festivités annuelles. On a répondu à la Chambre : bien entendu qu'on allait mettre en place un comptage des entrées, ça a déjà eu lieu lors de précédentes manifestations avec, notamment, les services de sécurité à l'entrée des manifestations ; et, ensuite, on va regarder pour mettre en place un certain nombre de suivis au niveau des retombées socio-économiques avec les commerçants et les différents partenaires.

On est sur le 1^{ère} conclusion intermédiaire ; est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?
Monsieur MABILLE.

Monsieur Quentin MABILLE : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Chers Collègues, bonsoir. J'interviens de nouveau sur ce 2^{ème} rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour recontextualiser les choses et il y aura un peu de répétition avec ce que j'ai avancé au dernier conseil. Tout d'abord, je voudrais souligner l'incohérence de ce rapport que vous avez commandé, alors que vous avez soutenu ces festivités pendant plus de 15 ans en tant qu'élu, en tant que maire, que Mme VAN CAUWENBERGE était adjointe aux fêtes et que Mme GIGAREL était secrétaire de l'association Foire/Corso. Des fêtes qui étaient à la hauteur de l'attractivité de la commune, qui ont permis à beaucoup d'investisseurs de, notamment Jean-Michel pour le Village des marques, d'investir à Hautmont un peu plus de 60 millions d'euros et de permettre aussi aux Hautmontois de profiter de cette attractivité et de fêtes de qualité, un budget qui a été présenté, voté à chaque conseil municipal et présenté en Sous-Préfecture ; ceci étant dit, j'ai une question et quand même une recommandation que vous n'avez pas mentionnée là, et dans la lecture intermédiaire et votre intervention, Monsieur WILMOTTE, une recommandation de la CRC qui est d'ailleurs validée par le courrier que vous avez envoyé en réponse à ces observations de la Cour Régionale des Comptes qui concerne le président d'Hissez Haut et le président de l'ASH. Sur ses conclusions, le magistrat de la Cour Régionale des Comptes indique qu'il s'agit des associations les mieux subventionnées de la ville et que le président est la même personne ; vous avez répondu à la Cour Régionale des Comptes que le président démissionnerait de l'ASH, est-ce que vous pouvez nous le confirmer ? Si tel est le cas, je trouve ça dommage compte-tenu du travail qu'il a réalisé depuis un peu plus de 10 ans pour l'association, pour les jeunes et les joueurs de foot d'Hautmont.

Monsieur le Maire : est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame GIGAREL, vous voulez apporter une précision à Monsieur MABILLE.

Madame Caroline GIGAREL : je vais juste apporter une petite précision concernant mon mandat de secrétaire sur le comité Foire/Corso : j'ai effectivement été secrétaire de 2010 à 2013 et à partir de 2013, j'ai démissionné.

Monsieur le Maire : Monsieur MABILLE, vous refaites l'histoire qui est déjà passée au conseil municipal, je vais vous redire les choses : on n'est pas sur un rapport qui a été commandé par la municipalité d'Hautmont et, vous le verrez, il y a un certain nombre de contrôles en cours sur différents sujets et j'espère que votre argument, ça ne sera pas de dire : c'est la commune

qui a commandé, donc, les magistrats ont dit, comme ça a pu être dit lors du précédent conseil municipal, c'est le maire qui a commandé, qui a tenu la plume des magistrats ; ça, c'est la 1^{ère} remarque.

Deuxième remarque que je tiens à vous apporter, c'est qu'on est sur la période 2017/2020, je n'ai pas entendu les magistrats parler de la période précédente ; je me souviens même que, en tant que conseiller municipal, qu'il y avait déjà eu un certain nombre de remarques qui avaient été faites en 2012, 2013, qui avaient été suivies des faits, mais, malheureusement, il y a eu, après, un certain nombre de choses qui n'ont pas été respectées. Et les magistrats l'ont bien souligné et notamment pendant la vie de l'association Fore/Corso, un certain nombre de choses n'ont pas été faites dans les règles et je peux vous inviter à relire à nouveau le rapport, on pourra d'ailleurs en parler après, parce qu'il y a une partie qui est consacrée au comité Foire/Corso de nouveau ; ensuite, c'est un choix de la commune d'Hautmont, actuellement, de mettre l'argent sur les bâtiments publics, sur les voiries, sur les associations, sur le sport avec Jean DAMIEN, etc., etc., etc., donner plus de moyens au CCAS, de donner des moyens aux commerçants, voilà ; je pense que la Chambre Régionale des Comptes, et je le rappelle, est une structure indépendante qui dépend de la Cour des Comptes, qui a analysé un certain nombre de choses, fait des remarques, donc, tenez-vous en au fonds, faites des remarques sur le fonds ; si c'est pour être dans la polémique, je trouve que vous répondez à côté.

Enfin, par rapport à Monsieur Saïd LALAMI : Monsieur LALAMI est président d'Hissez Haut et il est président de l'ASH ; il n'appartient pas au maire de demander la démission à un président d'association, parce que je ne vais pas m'immiscer dans la vie des associations. La seule chose qui a été dite par les magistrats, c'est que vous avez 2 associations qui reçoivent des subventions et qui ont le même président ; donc, j'ai informé Monsieur LALAMI de cette situation et je laisse à Monsieur LALAMI le choix, le soin de choisir s'il doit ou pas démissionner et si, éventuellement, il était amené à le faire, quelle association il choisit pour démissionner ; donc, je ne m'immiscerais pas dans la gestion des associations d'Hautmont, l'ASH, Hissez Haut ou autres ; là-dessus, je suis garant de l'indépendance des asso et je maintiendrais cette position. Donc, on peut refaire des polémiques si vous le souhaitez, moi, je n'ai pas envie de passer 2 heures à faire des polémiques sur le comité Foire/Corso. Je me souviens qu'en 2016, quand vous avez monté une liste électorale contre Joël WILMOTTE, lors des élections partielles, vous avez parlé des problématiques et de l'opacité d'un certain nombre d'évènements au niveau des fêtes, que vous avez également parlé que les budgets étaient trop importants et vous pensiez qu'il fallait faire des routes ; vous pouvez changer de position maintenant, mais, moi, je me souviens qu'en 2016, quand vous avez appelé Aude VAN CAUWENBERGE et moi pour faire une liste contre Joël WILMOTTE et Daniel DEVINS, vous nous avez parlé de ça ; donc, on peut refaire le match à chaque fois, vous pouvez sourire, et moi je veux bien qu'on discute pendant 2 heures de vos incohérences et de vos retournements de veste.

Monsieur Quentin MABILLE : je vais vous répondre, point par point et je vais rester sur le fonds : 2012/2013, rien ne vous a empêché de continuer de voter pour ces festivités ; concernant l'ASH, je lis ici la lettre que vous avez envoyé en réponse aux remarques de la CRC, s'agissant de la convention avec l'ASH, la commune a pris bonne note du souhait de faire figurer les objectifs quantitatifs et qualitatifs dans la convention et vous indiquez bien que le président de l'association a informé les services de la commune de son souhait de

démissionner de son poste de président de l'ASH, ce qui, à ce jour, n'a pas été suivi des faits. Concernant...

Monsieur le Maire : Monsieur MABILLE, on est en France, on comprend bien les mêmes phrases, ce n'est pas la ville qui a demandé à Monsieur LALAMI de démissionner

Monsieur Quentin MABILLE : non, moi, je dis que c'est ...

Monsieur le Maire : voilà, voilà ; en relisant le courrier, vous confirmez bien que la ville n'est pas concernée par ce sujet ; on a pris bonne note, mais on n'a pas demandé

Monsieur Quentin MABILLE : c'est ce que j'ai dit

Monsieur le Maire : je vous remercie, il y a un petit décalage par rapport à ce que vous avez dit avant.

Monsieur Quentin MABILLE : c'est la même chose ; c'est exactement la même chose ; je resterais sur le sujet en disant que ce rapport est un camouflet, un massacre des festivités que vous avez créées depuis 3 ans.

Monsieur le Maire : Monsieur MABILLE, 10 voiries ont été faites en 10 mois et il y en a 10 qui vont être refaites dans les 14 mois ; j'assume, j'assume, j'assume que les fêtes soient plus humaines, j'assume également que les gens d'Hautmont ont le droit d'avoir des routes en bon état et je vais vous dire : j'ai suffisamment eu des discussions et d'échanges devant témoin avec l'ancien maire d'Hautmont, mon père, que lors des rendez-vous du soir, à plusieurs reprises, il ait dit à son 1^{er} adjoint : « tu ne penses quand même pas qu'on peut arrêter de donner autant d'argent et refaire des routes ? » Devant témoin, il n'y a pas que moi qui le dit ; j'assume. Monsieur BOTTEAU.

Monsieur Vincent BOTTEAU : bonsoir. Je tiens à rappeler que ce rapport est bien une commande, vous l'avez affirmé vous-même au conseil municipal du 25 septembre 2020, que vous aviez commandé un rapport concernant le comité Foire/Corso ainsi que le port à sec ; c'étaient les 2 rapports que vous aviez commandé en début de mandat à la Cour des Comptes. Maintenant, moi, j'ai une question : qui a écrit ce rapport ? Est-ce que c'est la Cour des Comptes ? Est-ce que c'est un magistrat ? Est-ce que c'est un secrétaire, un stagiaire ? Parce que, quand sur les mêmes éléments, d'une page à l'autre, les montants diffèrent de 7 000€ ou de 9 000€, quand on a des informations qui sont, il faut dire ce qui est, approximatives, avec des prestations qui sont faites entre octobre et la fin de la semaine dédiée à Hautmont Capitale de Noël, alors que ça n'a jamais eu lieu à Hautmont ; comment on peut affirmer que ce rapport est crédible alors, qu'au final, ça ne reflète absolument pas la réalité même de ce qu'il y a eu sur le terrain à Hautmont ? Comment on peut affirmer ça ? Même au niveau du président de l'ASH, votre lettre étaye bien ce qu'il y a dans ce rapport et, là, vous nous avancez : non, on ne se mêle pas de ça, pourtant vous l'inscrivez dans votre lettre ; dans votre réponse à la Cour des Comptes, vous inscrivez que le président de l'ASH va démissionner, a annoncé sa volonté de démissionner, excusez-moi, mais, dans ce cas-là, ça veut dire qu'on a des bruits de couloir qui sont annoncés comme des faits dans un rapport officiel ? Là, on a du mal à comprendre.

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU, je laisse dans ce compte-rendu le fait que vous avez traité les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes comme étant des stagiaires.

Monsieur Vincent BOTTEAU : non, j'ai demandé qui avait écrit ?

Monsieur le Maire : un stagiaire

Monsieur Vincent BOTTEAU : j'ai demandé : est-ce que c'est un stagiaire ? Est-ce que c'est un magistrat ? Ce n'est pas la même chose.

Monsieur le Maire : nous prenons acte de ce que vous avez dit, 1^{ère} chose. Deuxième chose : vous travaillez où, Monsieur BOTTEAU ?

Monsieur Vincent BOTTEAU : si vous voulez savoir, je n'ai pas de travail en ce moment.

Monsieur le Maire : mais Tour des Sites, vous êtes en lien avec eux ou pas ?

Monsieur Vincent BOTTEAU : j'ai déjà travaillé avec eux, c'est mon droit. Vous avez été DRH, c'est votre droit.

Monsieur le Maire : je vous pose la question : Tour des Sites, il y a quelques semaines, vous étiez très en lien avec eux ?

Monsieur Vincent BOTTEAU : et alors ? Je n'ai pas le droit de travailler, peut-être ?

Monsieur le Maire : c'est très bien ce que vous faites, je respecte, mais je pense que vous devriez prendre un peu de recul par rapport à ce sujet.

Monsieur Vincent BOTTEAU : alors, je n'ai aucun recul à prendre par rapport à ce sujet ; je vous rappelle que...

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU, j'ai la parole, donc, je vais continuer par rapport à vos différentes remarques. Sur l'impact des fêtes d'Hautmont, les magistrats ont bien souligné que la fréquentation qui avait été annoncée antérieurement à la réalisation des fêtes était surdimensionnée, était surévaluée et qu'on n'était pas à 140 000 personnes, mais à 90 000. Ensuite, on a un certain nombre de dépenses, et on va en parler après, qui peuvent faire l'objet de grands échanges entre nous ; quand on voit des repas à 36 000€ pour 300 personnes, on est à 100€

Monsieur Vincent BOTTEAU : vous y étiez.

Monsieur le Maire : pas du tout, Monsieur BOTTEAU.

Monsieur Vincent BOTTEAU : j'ai la liste.

Monsieur le Maire : si vous avez la liste, j'aimerais bien l'avoir ; parce que justement, les magistrats la cherchent. Je répète parce comme ça, ça sera dans le compte-rendu : apparemment, vous avez la liste ; en tout cas à la mairie d'Hautmont, on n'a pas la liste.

Monsieur Vincent BOTTEAU : cherchez bien.

Monsieur le Maire : en tout cas, en 2017, je n'étais pas invité.

Monsieur Vincent BOTTEAU : ah non, mais vous étiez là avant.

Monsieur le Maire : mais non, Monsieur BOTTEAU,

Monsieur Vincent BOTTEAU : mais si

Monsieur le Maire : vous pouvez vous renseigner bien avant ; en tout cas, si vous avez connaissance de repas avant

Monsieur Vincent BOTTEAU : vous vous étiez enguillé avec votre prédécesseur d'ailleurs

Monsieur le Maire : je vais vous expliquer pourquoi et vous confondez avec autre chose qui est les salons VIP du marché de Noël ; là, vous confondez et je vais vous expliquer après ; Ensuite, quand vous avez des repas à 36 000€ pour 300 personnes en 2017, ça correspond à 100€ par personne, ça correspond à, si je reprends le langage de Monsieur MABILLE, à environ 11 tickets de cinéma ; 100€ par personne, c'est énorme ; les magistrats nous ont dit : comment peut-on avoir une telle facture ou c'est une erreur ? Ils nous ont demandé la liste des personnes présentes ; je me souviens d'une remarque de Monsieur LARROQUE qui, lui, était l'un des seuls conseillers municipaux qui n'avait pas été invité à cette soirée ou en tout cas à ce déjeuner ; 100€ par personne, les gens d'Hautmont apprécieront le coût.

Il y a un certain nombre de choses, ensuite, qu'on verra dans le rapport par après qui peuvent faire l'objet de grandes discussions entre nous, Monsieur BOTTEAU. J'ai pas envie de repartir pendant des heures et des heures pour parler de Tour des Sites ; j'ai compris que vous êtes en lien avec eux, j'ai compris que vous avez travaillé pour eux, j'ai compris plein de choses ; que vous avez des documents que le maire de la commune n'a pas et je me demande comment vous les avez ; en tout cas, sachez une chose : les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes, c'est une juridiction indépendante, c'est une juridiction financière, ça n'est pas là pour écrire ce que le maire lui demande. Je vous invite à regarder le site de la Chambre Régionale des Comptes et à voir l'ensemble des rapports qui tombent tous les mois et vous verrez que l'ensemble des élus sont audités, on n'est pas forcément toujours contents de ce qui est écrit, mais, en tout cas, ça ne fait l'objet d'aucune contestation ; c'est une juridiction et je respecte les magistrats qui ne sont ni des stagiaires, ni des amateurs ; moi, je les vois depuis quelques temps sur Hautmont et je peux vous dire : c'est carré, les questions qui sont posées sont très précises, les documents qui sont demandés, quand nous les avons, sont toujours donnés aux uns et aux autres ; et, ensuite, il y a une procédure qui est contradictoire et, donc, à chaque fois, ils vont interroger les personnes qui pourraient être concernées par le dossier. Monsieur BOTTEAU.

Monsieur Vincent BOTTEAU : mais, je vous rappelle, c'est bien beau de dire : oui mais 2017, mais avant le fonctionnement était exactement le même ; vous n'avez jamais contesté, vous avez été maire, le fonctionnement a toujours été le même ; c'est le même depuis des années, je ne vois pas pourquoi, aujourd'hui, vous vous insurgez, limite, de ce qu'il y a dans ce rapport alors que le rapport a été le même en 2015, en 2016 ; maintenant

Monsieur le Maire : il n'y a pas eu de rapport, Monsieur BOTTEAU, en 2015 ou en 2016

Monsieur Vincent BOTTEAU : eh bien demandez, regardez, vous verrez

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU, ne dites pas de bêtise

Monsieur Vincent BOTTEAU : mais

Monsieur le Maire : en 2016, il n'y a pas eu de rapport

Monsieur Vincent BOTTEAU : quelle légitimité

Monsieur le Maire : il n'y a pas eu de rapport et je n'ai pas participé à ce déjeuner ou autre et je vous invite à faire attention à vos propos, je n'ai pas participé à ça et quand vous parlez d'un échange vif qu'il y a eu, oui, il y a eu un échange vif ; j'étais contre les salons VIP, j'étais contre les salons VIP et j'étais d'autant plus contre les salons VIP qu'en 2015, on a une problématique dans la cantine de l'école DENIES, 4 250€ de travaux sont prévus pour que la cantine refonctionne en début d'année et on me refuse la facture et, à côté de ça, je vois une facture de 5 000€ de champagne ; donc, oui, il y a eu un échange vif et j'assume, Monsieur BOTTEAU et, à chaque fois, et Aude peut en parler et d'autres aussi, je me suis toujours insurgé contre les soirées VIP qui étaient au-dessus du marché de Noël et où les gens regardaient et se disaient : qu'est-ce qu'il se passe ? Depuis 2 an et demi, j'ai interdit et je ne veux pas de ce genre de choses.

Monsieur Vincent BOTTEAU : là, on ne parle pas du tout de la même chose.

Monsieur le Maire : dernière parole et après on passe à la suite.

Monsieur Vincent BOTTEAU : je vais vous rappeler que, dans ce rapport, on a quand même d'une page à l'autre, des montants qui parlent de la même chose, qui diffèrent de 7 000€ ou de 9 000€, on a des informations qui sont très loin de la réalité sur ce qui s'est passé à Hautmont ; à quel moment les Hautmontois ont vu un mapping qui a duré d'octobre jusqu'à la fin de la semaine de Capitale de Noël, on se le demande ; alors, vous parlez de ma proximité avec Tour des Sites et que, avant de travailler pour Tour des Sites, j'étais Hautmontois, j'étais engagé dans la vie associative, et c'est engagement dans la vie associative qui m'a permis de travailler 4 ans sur Capitale de Noël, sur Belle Ile, et que c'est à partir de ça, après avoir fait mes études dans ce domaine

Monsieur le Maire : allez, Monsieur BOTTEAU, on va continuer,

Monsieur Vincent BOTTEAU : je préfère vous prévenir

Monsieur le Maire : non, mais on a compris

Monsieur Vincent BOTTEAU : prévenir la population (**sous réserve**)

Monsieur le Maire : on a compris, vous concluez et on passe à la suite ; je vous donnerais la possibilité de parler après.

Monsieur Vincent BOTTEAU : je vais conclure sur les repas que vous annoncez

Monsieur le Maire : conclure

Monsieur Vincent BOTTEAU : n'oublions pas que ces repas, ce n'étaient pas de simples repas comme vous l'annoncez, mais des séances de travail, des séances de présentation ; il y a eu des présentations des projets aux Hautmontois, des présentations où on invitait des investisseurs que ce soit le village des marques ; c'est ça qui a permis le village des marques, c'est ça qui a permis à Hautmont d'avoir des subventions pour le port à sec. Lors de l'un de ces repas, il y a eu la création...

Monsieur le Maire : bon, Monsieur BOTTEAU,

Monsieur Vincent BOTTEAU : ...qui a été créé à ce moment-là

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU, vous aurez la possibilité de reparler après. Monsieur VAN DEN BROECK, avec la conclusion intermédiaire n°2.

Monsieur David VAN DEN BROECK : *depuis le début des années 2000 et jusqu'en 2019, de grandes festivités ont eu lieu à Hautmont chaque année. Les événements les plus emblématiques, nommés « Hautmont Belle Ile » et « Hautmont Capitale de Noël », avaient lieu sur plusieurs jours, au début de l'été et à l'approche de Noël. Ils étaient constitués d'animations nombreuses, innovantes et diversifiées presque intégralement gratuites pour les participants. L'organisation des fêtes reposait sur l'association Foire/Corso, financée à cette fin par la commune pour un montant moyen annuel de 775 000€ sur les années 2017 à 2019. L'association avait elle-même confié au prestataire belge « Tout des Sites » la conception, la promotion et la réalisation des festivités.*

Le coût réel des fêtes a largement dépassé les seules dépenses de Foire/Corso. En effet, la commune était très impliquée dans l'organisation et le déroulement des événements, avec un appui massif en moyens humains et logistiques. Au total, « Hautmont Belle Ile » et Hautmont Capitale de Noël » auront coûté 4M€ entre 2017 et 2019, presque intégralement financés à parti de fonds publics, répartis sur Foire/Corso pour 60% et sur la commune pour 40%. Malgré les objectifs fixés tant dans la convention entre la commune et l'association que dans le marché liant Foire/Corso et son prestataire, la fréquentation des fêtes et leurs retombées socio-économiques n'ont pas été évaluées.

L'année 2019 aura été la dernière édition. En effet, en 2020, les contraintes de la crise sanitaire et le choix de la nouvelle municipalité de reprendre en régie les fêtes ont conduit à l'annulation de « Hautmont Belle Ile » et « Hautmont Capitale de Noël », à l'arrêt du financement public et à la résiliation du marché passé avec « Tour des Sites ». La commune réclame le reversement

de 200 000€ de subventions perçus par Foire/Corso au début de l'année 2020, considérant l'absence d'activité durant la crise sanitaire.

Monsieur le Maire : par rapport à cette conclusion qui a eu un rappel au droit n°3 qui est de respecter les principes d'égalité de traitement des candidats, de liberté d'accès et de transparence des procédures, et, donc, dans notre réponse à la Chambre, nous avons indiqué que nous avons mis en place un certain nombre de process et de procédures au sein de la commune pour être complètement et parfaitement transparents avec une commission qui est en charge de ces sujets. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BOTTEAU.

Monsieur Vincent BOTTEAU : je confirme ce que je disais : il y a des informations approximatives, mais je suis assez étonné de voir qu'on a 20 pages pour tout ce qui s'est passé avec le descriptif complet des dépenses liées à « Hautmont Belle Ile » et à « Hautmont capitale de Noël » et on a 5 lignes pour les fêtes de 2021 et 2022 où il n'y a aucun détail, absolument rien du tout ; on ne sait pas qu'est-ce qui a été dépensé, mis à part le marché avec La Constellation pour les animations, sachant qu'en plus, au niveau des calculs sur 2017 à 2019, la Cour des Comptes a compté les illuminations comme étant dans le budget des fêtes, mais en 2020, les illuminations n'apparaissent nulle part ; pour rappeler, sur 3 ans, c'est 400 000€ ; comment ça se fait qu'on ait ces différences, encore une fois, de calculs, ces différences de chiffres étant donné que le marché annoncé avec la Constellation est annoncé à 190 000 sauf qu'il était, je crois, de 9 990 euros plus élevé, de tête.

Monsieur le Maire : merci, Monsieur BOTTEAU. Autre remarque. Monsieur MABILLE.

Monsieur Quentin MABILLE : oui, pour appuyer avec ce que Monsieur BOTTEAU vient de dire et votre parallèle avec la voirie, je me dis que les économies que vous faites sur les fêtes qui sont approximativement de 300 000€, si on inclut maintenant les 100 000€ de delta, en tout cas qui manquent sur votre budget fêtes concernant les illuminations ; le problème n'était pas la voirie, c'était simplement votre volonté de ralentir ces festivités ; il n'y a aucun autre élément qui puisse justifier, en tout cas, budgétairement, l'arrêt des festivités qui mettaient la ville en lumière et qui, je le rappelle une fois de plus, étaient au cœur de l'attractivité de la ville.

Monsieur le Maire : merci, Monsieur MABILLE. 1,4 M€, c'était le coût global des fêtes tel qu'il a été calculé par la Chambre Régionale des Comptes. Merci pour votre commentaire. Je vous propose, Monsieur VAN DEN BROECK, de continuer.

Monsieur David VAN DEN BROECK : conclusion intermédiaire n° 3 : *De 2017 à 2019, la commune d'Hautmont a subventionné l'association « Foire/Corso » pour l'organisation de festivités annuelles de grande ampleur. Au total, sur cette période, le financement public s'est élevé à 2,3 M€. La commune s'est aussi directement impliquée dans ces événements en prenant en charge de nombreux frais. Au total, ce sont 4 M€ de financements publics qui auront été consacrés à ces manifestations, ce qui, ramené à la population hautmontoise, a représenté près de 90 € par habitant.*

S'agissant de la convention qui a couvert la période de 2017 à 2019, des stipulations importantes n'ont pas été respectées. Le plafond de financement a été dépassé et la commune n'a pas rempli sa mission en ce qui concerne le contrôle du bon usage des deniers publics.

En parallèle des actions menées par Foire/Corso avec l'ASBL « Tour des Sites », la commune a commandé directement diverses prestations à cette dernière ainsi qu'à deux autres entités, « Nuit des Chœurs » et « Solistes », ayant les mêmes dirigeants. Or, à plusieurs reprises, les principes fondamentaux de la commande publique portant sur le libre accès à la commande publique, à l'égalité de traitement des candidats et à la transparence des procédures n'ont pas été respectés par la commune.

Monsieur le Maire : sur cette partie-là, de nouveaux commentaires ? Monsieur BOTTEAU.

Monsieur Vincent BOTTEAU : à ce niveau-là, au niveau de ce rapport, on remarque bien différents éléments : c'est que le comité Foire/Corso avait été poussé par un choix municipal à résilier un contrat, à résilier un marché alors qu'il y avait une convention qui courrait toujours, qui n'a pas été abrogée en conseil municipal ; je pense que ça aurait pu être évité ; il y a des dépenses qui ont été effectuées

Monsieur le Maire : qu'est-ce que vous voulez dire par là, Monsieur BOTTEAU, allez au fond de votre pensée, au bout de votre raisonnement.

Monsieur Vincent BOTTEAU : j'y viens ; les dépenses qui ont été effectuées, les prestations auraient pu être menées à terme et ça aurait été largement plus simple, ça aurait évité de perdre énormément de temps, ça aurait évité une perte d'argent puisque des spectacles ont été payés pour l'année 2020 avec une convention ; ils étaient déjà payés et vous avez tout simplement refusé

Monsieur le Maire : qu'est-ce qu'il y avait comme spectacles, Monsieur BOTTEAU ?

Monsieur Vincent BOTTEAU : vous avez refusé toutes les négociations

Monsieur le Maire : dites-nous ce qu'il y avait comme spectacles, dites-nous parce que ça m'intéresse. Qu'est-ce qu'il y avait comme spectacles qui avaient été payés ?

Monsieur Vincent BOTTEAU : je ne sais pas, je ne peux pas vous dire, je ne suis pas du comité Foire/Corso.

Monsieur le Maire : vous affirmez, je répète et on peut faire, on est enregistré, donc on peut vérifier ce que vous venez de dire, vous venez de dire qu'il y a des spectacles qui étaient prêts en 2020 et payés. Est-ce que vous pouvez me dire quels spectacles ? Qu'est-ce qui a été payé ? A quelle date ?

Monsieur Vincent BOTTEAU : il y a bien des fonds qui ont été demandés

Monsieur le Maire : allez-y, Monsieur BOTTEAU.

Monsieur Vincent BOTTEAU : il y a bien des fonds qui ont été versés au comité Foire/Corso avec lesquels il a payé un prestataire ; donc, ça veut dire que le prestataire a quand même travaillé sur ces événements

Monsieur le Maire : là, vous êtes en train de vous embrumer. Je vous répète : est-ce que vous pouvez me dire qui, vous avez dit qu'il y avait des spectacles qui étaient prêts, qui étaient payés ; ils ne sont pas payés au Père Noël, ils sont payés à un artiste, à un groupe d'artistes ; est-ce que vous pouvez me dire – apparemment vous savez beaucoup de choses que moi je ne connais pas – vous avez la liste des invités, vous avez des documents, etc., etc., : vous pouvez me dire en conseil municipal

Monsieur Vincent BOTTEAU : cherchez

Monsieur le Maire : dites-moi : en 2020, qui, quel artiste, quelle date, quelle facture ? Dites-le-nous.

Monsieur Vincent BOTTEAU : il est avancé directement dans le rapport que les fêtes de 2020 ont été en partie payées ; si ça a été en partie payé, c'est tout simplement pour pouvoir préparer les évènements 2020, vous comprenez ?

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU, il y a 3mn30, vous avez dit qu'il y avait des artistes qui avaient été payés, il y a des choses qui avaient été payées, alors, dites-nous

Monsieur Vincent BOTTEAU : j'ai dit qu'ils avaient travaillé sur les évènements, il y a des spectacles,

Monsieur le Maire : Vous avez travaillé sur des évènements ?

Monsieur Vincent BOTTEAU : pourquoi vous essayez de contredire, de détourner

Monsieur le Maire : je ne détourne pas, je répète ce que vous avez dit : vous avez travaillé sur les évènements ?

Monsieur Vincent BOTTEAU : je n'ai pas travaillé sur ces évènements-là ; on était en pleine période COVID ; ça a été annoncé que la ville avait déjà payé une partie des évènements, que le comité Foire/Corso avait travaillé

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU, ce n'est pas la ville qui paye

Monsieur Vincent BOTTEAU : la ville, elle a payé Foire/Corso, elle a donné une partie de la subvention à Foire/Corso lequel a payé son prestataire ; d'accord ? Vous suivez jusque-là ?

Monsieur le Maire : je ne suis pas bête, non, je ne suis pas bête

Monsieur Vincent BOTTEAU : non, vous essayez de détourner

Monsieur le Maire : et je pense qu'en 5 mn, vous êtes un professionnel de la vidéo, je pense que vous allez pouvoir regarder la séance du conseil municipal et vous écouter par rapport à ce que vous avez dit il y a 5mn. Vous nous avez dit qu'il y avait des artistes qui avaient été payés et des choses qui étaient prévues ; moi, je vous demande simplement, en tant que maire

de la commune, déjà, j'aimerais bien avoir la liste des invités de 2017, je le dis de manière officielle, en pleine séance du conseil municipal,

Monsieur Vincent BOTTEAU : ...c'est avant 2017

Monsieur le Maire : et, ensuite, j'aimerais vraiment que vous nous racontiez quels artistes étaient programmés en 2020.

Monsieur Vincent BOTTEAU : je n'ai pas le détail de ces fêtes ; maintenant, comme ça a été indiqué, en fait, vous essayez toujours de tourner le discours en votre faveur ; moi, ce que je vous explique, c'est que la subvention, une partie de la subvention a été versée au comité Foire/Corso, qui a payé un prestataire, le prestataire a commencé à travailler sur ces fêtes, le prestataire l'a annoncé lui-même dans la presse qu'il y avait un travail qui était fait, il y avait même une adaptation qui avait été faite avec les conditions sanitaires, qu'il était entré en contact avec le comité et la ville pour dire de mener à bien ce marché et de mener à bien la convention qui unissait la ville avec le comité Foire/Corso, ce qui a été refusé catégoriquement par la ville qui a annoncé qu'elle voulait faire la même chose, enfin, elle voulait reprendre les fêtes en régie

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU, vous n'allez pas refaire l'histoire

Monsieur Vincent BOTTEAU : non, mais je vous le dis, là, en fait

Monsieur le Maire : ne refaites pas l'histoire, il y a des papiers ; moi, je vais vous dire une chose : c'est le comité Foire/Corso qui a décidé d'arrêter.

Monsieur Vincent BOTTEAU : mais quoiqu'il en soit, il y a eu une dépense de faite pour les évènements, les évènements n'ont pas eu lieu, parce que vous n'avez pas souhaité, vous non plus

Monsieur le Maire : mais non,

Monsieur Vincent BOTTEAU : vous n'avez pas souhaité les mettre en valeur

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU,

Monsieur Vincent BOTTEAU : tout ça pour essayer de faire la même chose

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU, vous vous trompez, mais ce n'est pas grave, on a l'ensemble des éléments qui ont été vus par les magistrats, vous ne pouvez pas contester un rapport de la Chambre Régionale des Comptes ; je sais que ce rapport vous ennuie énormément et, donc, vous essayez de faire un écran de fumée autour de ça. Donc, si vous voulez qu'on continue à en parler pendant des heures, on peut en parler, si vous voulez aller dans le détail du rapport, on peut y aller, si vous voulez qu'on parle du bureau du comité Foire/Corso, du rôle du président du comité Foire/Corso, des décisions qui ont été prises en amont sans associer le bureau de Foire/Corso, je pense qu'on peut en parler ; si vous voulez qu'on parle également de ce qui a été écrit par les magistrats de la Chambre Régionale des

Comptes, et on verra ce qui sera fait par la suite, par la commune ou par des particuliers de la ville, mais la responsabilité personnelle peut être engagée. Mais, Monsieur BOTTEAU, donnez-nous les documents que vous avez en votre possession ; sincèrement, ça va aider les personnes que nous sommes à comprendre un certain nombre de choses

Monsieur Vincent BOTTEAU : propos hors micro

Monsieur le Maire : non, non, attendez, vous avez dit qu'en 2016, vous avez une liste des invités à des manifestations, ça m'intéresse de les avoir parce que les magistrats me l'ont demandé et je n'ai pas pu leur donner. Ensuite, si en 2020, vous avez une programmation des festivités avec des artistes, des commandes qui ont été passées, des dépenses qui ont été faites, et bien sincèrement, on l'a demandé pendant des mois et des mois, on ne l'a jamais eu ; donc, si vous l'avez et bien sincèrement, donnez-le-nous, ça nous intéresse. Et je vous rappelle qu'en tant que conseiller municipal, vous êtes là pour protéger la ville d'Hautmont. Monsieur MABILLE.

Monsieur Quentin MABILLE : oui, concernant ce que vous venez de dire avec Foire/Corso et les 200 000€, ils n'ont pas pu aller au bout de la prestation qu'ils avaient prévu de réaliser, de programmer, dans la mesure où vous avez refusé de continuer à verser à Foire/Corso les subventions ; c'est ce qui a poussé Foire/Corso à ne pas aller plus loin dans la démarche, soyons précis et enfin, je trouve encore une fois regrettable cet acharnement sur des bénévoles qui servent la ville, qui n'ont pas les moyens d'une commune, qui n'ont pas de moyens juridiques, financiers, administratifs ; c'est vraiment dommageable et effrayant ; c'est effrayant, parce qu'on verra tout à l'heure ce que la Chambre Régionale des comptes, aujourd'hui, impose aux présidents d'association pour percevoir des subventions pour continuer à vivre, continuer à réaliser les différentes actions qu'elles réalisent déjà actuellement et qu'elles veulent poursuivre.

Monsieur le Maire : Monsieur MABILLE, les 200 000€ qui ont été versés par la commune en 2020, à plusieurs reprises, nous avons demandé les justificatifs à l'association Foire/Corso, nous ne les avons pas eus ; avec mon ancien adjoint aux finances, que je salue, qui est dans la salle et qui a fait, à l'époque, un travail de dingue par rapport à ce sujet, pour démêler un certain nombre de choses, je peux vous dire qu'on peut refaire l'histoire, mais, à chaque fois, nous avons demandé un certain nombre de justificatifs que nous n'avons pas eu et c'est ce qui a expliqué, à un moment donné, des questionnements entre les uns et les autres. Maintenant, si vous voulez rentrer dans le détail, moi, je veux rentrer, mais dans ce cas-là, le conseil municipal va finir à minuit, 1 heure du matin, il n'y a aucun problème, vraiment aucun problème et je laisserais ensuite la responsabilité de vos propos par rapport aux magistrats ; je pense que la Chambre Régionale des Comptes fait des rapports sur pas mal de communes, à travers la France, y compris des communes qui sont tenues par des responsables politiques qui sont de votre parti politique et c'est la 1^{ère} fois que j'entends un responsable de Républicains, le trésorier des Républicains, critiquer la Chambre Régionale des Comptes comme vous le faites aujourd'hui et comme vous l'avez fait précédemment. Monsieur LARROQUE.

Monsieur Antony LARROQUE : moi, je suis vraiment consterné par ce que j'entends ici, sincèrement ; j'étais élu, au précédent mandat, de l'opposition et, malgré le fait que je n'avais

pas de micro, je n'ai pas dit autant d'âneries que ce que j'ai pu entendre aujourd'hui, sincèrement ; parce que cautionner le fait qu'on donne de l'argent public à une association qui paye un spectacle, ou des spectacles qui n'auront pas lieu, je peux comprendre vos amitiés, je peux comprendre les liens professionnels que vous auriez pu avoir avec diverses entités qui sont intervenues dans le cadre des festivités, mais c'est immonde d'entendre ça. Quand vous êtes élu, vous êtes élu pour les habitants de votre ville, défendez un peu les habitants de votre ville. Est-ce que c'est normal pour vous que 200 000€ d'argent public ait servi à ça ? Pour zéro.

Monsieur Quentin MABILLE : Monsieur LARROQUE, quand vous signez une convention

Monsieur Antony LARROQUE : est-ce que c'est normal ?

Monsieur Quentin MABILLE : vous ne respectez pas les conventions

Monsieur Antony LARROQUE : est-ce que c'est normal ?

Monsieur Quentin MABILLE : vous ne respectez pas les conventions ? Vous n'allez pas aux termes des conventions ?

Monsieur le Maire : Monsieur MABILLE, vous avez raison, quand on signe une convention et dans la convention quand c'est marqué qu'on doit faire des comptes-rendus, qu'on doit rendre compte à la personne qui vous donne des subventions, quand on écrit ça, vous avez tout-à-fait raison, les magistrats le disent : on doit respecter les conventions ; et donc ce que vous êtes en train de dire, et je suis complètement d'accord avec vous, complètement d'accord, les magistrats le disent : les associations qui reçoivent des subventions, surtout quand on est à des niveaux de subvention de plus de 700 000€, elles doivent rendre des comptes et quand elles vont regarder le fonctionnement d'associations, elles constatent, et vous l'avez dans le rapport , sinon on peut regarder les pages, on peut lire ce qui a été écrit par les magistrats : le côté sommaire de la vie de l'association comité Foire/Corso, les rapports moraux, les budgets, le peu d'envoi de justificatifs à la ville qui subventionne ; on peut lister tout ça, ensuite, on peut regarder, moi, je suis sur la page 41 : le fameux repas de 2017, dont Monsieur BOTTEAU va me donner la liste dans quelques jours, vous la mettrez sur les réseaux sociaux, ça m'intéresse. Trois sociétés, trois sociétés, page 41, Monsieur MABILLE, vous verrez. Trois sociétés répondent pour les réceptions des 30 juin et 1^{er} juillet 2017, donc, il y a un certain nombre de propositions, *« le devis établi par Tour des Sites qui a été suivi d'une commande, démontre une connaissance précise et préalable des attentes de la commune. Le document fournit, en effet, le déroulement minuté de la réception, avec notamment l'heure prévue pour le discours du maire. En outre, le devis identifie spécifiquement les « missions prises en charge par la commune », telles que le champagne, les diverses prestations liées à la sécurité, la fourniture du mobilier intérieur, le mobilier, les droits d'auteur ou encore les décorations florales. Il n'existe pas de traçabilité de la procédure permettant d'identifier les modalités de mise au point du devis, notamment la communication entre la collectivité et Tour des Sites le cas échéant, et justifiant le respect de l'égalité de traitement des candidats. La prestation a été commandée sans procédure adaptée. En termes de libre accès à la commande publique, eu égard à la nature de la prestation, il est hautement probable que d'autres fournisseurs, notamment régionaux ou locaux, auraient été en mesure de répondre à*

une consultation s'ils avaient eu connaissance, à travers une publicité adaptée, d'une commande à venir. »

Et puis, si vous voulez d'autres exemples à travers ce rapport, je veux bien, ce rapport sera public, les habitants d'Hautmont, ils pourront le lire et je pense qu'on va découvrir quelques surprises. Monsieur MABILLE.

Monsieur Quentin MABILLE : je ne comprends pas votre réponse ; on échangeait, il y a 2mn, de l'organisation et du fonctionnement de Foire/Corso et vous me lisez là : 36 000€ qui est une prestation qui est initiée par la commune d'Hautmont.

Monsieur le Maire : je vous dis que ce rapport, il est suffisamment factuel

Monsieur Quentin MABILLE : c'est celui de...

Monsieur le Maire : par rapport à comité Foire/ Corso et par rapport au fonctionnement de ce qui a été à l'époque la manifestation que votre collègue voisin, apparemment...

Monsieur Quentin MABILLE : c'est une prestation organisée par la commune

Monsieur le Maire : Monsieur MABILLE, vous êtes en train de critiquer le travail qui a été fait par les magistrats

Monsieur Quentin MABILLE : mais absolument pas, je vous parle...

Monsieur le Maire : parlez-nous du fonds, mais arrêtez les polémiques

Monsieur Quentin MABILLE : soyez cohérent

Monsieur le Maire : arrêtez d'essayer d'embrumer les habitants d'Hautmont.

Monsieur Quentin MABILLE : soyez cohérent dans ...

Monsieur le Maire : allez. Monsieur BOTTEAU.

Monsieur Quentin MABILLE : je vous parle du fonctionnement de Foire/Corso, vous me répondez sur le fonctionnement ...

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU, c'est à vous. Merci beaucoup, Monsieur MABILLE.

Monsieur Vincent BOTTEAU : pour répondre à Monsieur LARROQUE : justement on ne cautionne pas que 200 000€ aient été perdus, mais justement, on aurait voulu voir les prestations que ces 200 000€ devaient payer et pour voir ces prestations, il fallait respecter la convention. Maintenant, juste pour conclure, 2 choses : je vous demanderais, Monsieur WILMOTTE, d'éviter les insinuations, je trouve ça assez insultant et diffamatoire de dire qu'il y a conflit d'intérêt ; je suis bien engagé pour ma commune, c'est justement là que je me dis que j'aurais préféré voir les prestations assurées plutôt que de voir perdre 200 000€ dans le

budget ; maintenant, pour finaliser, juste que vous annoncez 90€ par habitant au niveau de ces fêtes

Monsieur le Maire : mais ce n'est pas moi qui annonce

Monsieur Vincent BOTTEAU : la Cour Régionale des Comptes

Monsieur le Maire : la Chambre Régionale des Comptes, la Cour Régionale des Comptes, c'est à Paris, la chambre Régionale des Comptes, c'est à Lille.

Monsieur Vincent BOTTEAU : la Chambre Régionale des Comptes annonce 90€ par habitant, moi, personnellement, j'étais content que ces fêtes permettaient aux Hautmontois d'accéder à des animations qui auraient coûté par personne plus de 220/230€ et, ça, c'est rien que pour Belle Ile ; 90€ par personne, voyez tout le panel d'animations auquel le public avait accès ; pour la 2^{ème} ville la plus pauvre de France, comme vous l'annoncez tout sourire dans la presse, tout fièrement, pour la 2^{ème} ville la plus pauvre de France

Monsieur le Maire : vous oubliez l'achat des bracelets, Monsieur BOTTEAU.

Monsieur Vincent BOTTEAU : et ?

Monsieur le Maire : vous oubliez l'achat des bracelets, c'est-à-dire que 90€, vous devez ajouter aussi quand vous participiez aux fêtes, l'achat des bracelets parce qu'il y avait un bracelet qui était offert et après...

Monsieur Vincent BOTTEAU : sauf que là, je parle bien sur une journée, rien que pour le samedi soir à Belle Ile

Monsieur le Maire : et voilà.

Monsieur Vincent BOTTEAU : c'est 220€ ...

Monsieur le Maire : mais soyez précis, Monsieur BOTTEAU

Monsieur Vincent BOTTEAU : c'est un accès à 220€, à plus de 220€ d'animations ; quand on voit le prix d'un billet de concert, le prix d'un tour de manège

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU

Monsieur Vincent BOTTEAU : le prix d'un accès au cirque

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU, vous avez raison, c'est un vrai choix entre vous et nous ; je préfère et nous préférons faire des routes, nous préférons investir dans les bâtiments publics

Monsieur Vincent BOTTEAU : on verra après, parce que l'économie sur les fêtes, elle est minime

Monsieur le Maire : l'accessibilité au niveau des bâtiments ; on a fait des choix qui ne sont pas les vôtres, j'ai compris, les habitants d'Hautmont le savent

Monsieur Vincent BOTTEAU : l'économie des fêtes, elle est minime, vous voulez faire croire n'importe quoi aux Hautmontois (**sous réserve**)

Monsieur le Maire : je sais que pour vous c'est le port à sec, Hautmont Belle Ile et la capitale de Noël, on a compris ; ce n'est pas la peine de continuer à les défendre, je ne vais pas rester des heures là-dessus

Monsieur Vincent BOTTEAU : c'est juste n'importe quoi, votre économie au niveau des fêtes, elle est minime. Quand on met tous les impédimenta (**sous réserve**) à côté, le marché animations, le marché sécurité, le marché électricité

Monsieur le Maire : bon, Monsieur BOTTEAU, faites une belle vidéo sur les réseaux sociaux pour l'expliquer aux uns et aux autres. Est-ce qu'il y a d'autres remarques par rapport à ce sujet ?

Monsieur Antony LARROQUE : Juste une remarque.

Monsieur le Maire : Monsieur LARROQUE.

Monsieur Antony LARROQUE : en fait, le 10 juillet, l'Etat a annoncé la jauge de 10 000 personnes pour tout ce qui est événement, donc, en fait, vos 200 000€ que vous avez versé, au final, c'était limité à 5 000, c'est quand même dommage parce qu'en ayant, soi-disant, 140 000 personnes qui viennent, c'est quand même assez embêtant

Monsieur Vincent BOTTEAU : sauf qu'il ne faut pas oublier que l'intégralité des événements organisés en 2020 ont connu un report en 2021, c'est-à-dire, c'était un report, pas une annulation, un report et, donc, les prestations qui avaient été payées pour l'année 2020 auraient très bien pu être reportées pour 2021, l'année où vous avez fait votre marché de Noël ...

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU, merci pour votre intervention. La parole à Monsieur VAN DEN BROECK. Merci à vous.

Monsieur David VAN DEN BROECK : synthèse. Après, on aura la synthèse de la synthèse.

« Située dans le département du Nord, la commune d'Hautmont compte 15.000 habitants et se positionne au deuxième rang en termes de population au sein de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre dont elle fait partie. Sa situation socio-économique est fragile avec des taux de chômage et de pauvreté élevés. Dans ce contexte, la municipalité a fait du soutien à la vie associative un axe de sa politique. Le volume financier des subventions cumulées atteint ainsi 4,2 M€ de 2017 à 2021.

Jusqu'en 2019, près de 75 % des subventions municipales, représentant 2,3 M€, ont été attribuées à la seule association « Comité d'Organisation Foire/Corso », pour assurer la mise en œuvre annuelle des deux grands événements festifs sur la commune appelés « Hautmont Belle Île » au début de l'été et « Hautmont Capitale de Noël » en fin d'année.

Pour que les manifestations puissent avoir lieu, outre les subventions versées, la commune a, de plus, été très impliquée directement dans ces événements en prenant en charge de nombreux frais. Elle a, notamment, procédé à des commandes auprès de trois prestataires belges ayant les mêmes dirigeants, en particulier « Tour des Sites » qui disposait, par ailleurs, d'un marché avec l'association Foire/Corso. D'autres versements ont été constatés, certains transitant même par la caisse des écoles.

Il en a résulté un dispositif d'acteurs et de flux financiers très complexes et peu transparents. De plus, à plusieurs reprises, la commune n'a pas respecté les principes fondamentaux inscrits dans le code de la commande publique qui seuls permettent de s'assurer de la bonne utilisation des deniers publics.

Au total, entre 2017 et 2019, ce sont 4 M€ de financements publics qui auront été consacrés à ces manifestations, ce qui, ramené à la population hautmontoise, a représenté près de 90 € par habitant. Le choix de l'exécutif actuel de placer les festivités dans les dix axes prioritaires de l'action municipale justifierait pleinement d'évaluer les retombées socio-économiques de ce soutien, ce qui n'a pas été réellement effectué jusqu'à présent.

Enfin, s'agissant des subventions versées aux autres associations, il importe que la commune poursuive l'amélioration du processus de gestion qu'elle a engagée et qu'elle s'assure de la bonne utilisation des deniers publics. Les informations en ce domaine nécessitent d'être fiabilisées et mises en accès libre sur internet. »

Monsieur le Maire : merci, Monsieur VAN DEN BROECK. Suite à ce rapport, on a fait un gros travail avec les différents services de la commune pour se mettre au carré, si vous me permettez l'expression, par rapport à un certain nombre de choses qui avaient été relevées par la Chambre et, donc, au niveau, maintenant, des subventions, comme la plupart des autres communes de France et de Navarre, le dossier de subvention sera composé de 4 éléments : le règlement d'attribution des subventions aux associations qui a été voté, qui sera voté en conseil municipal - il sera mis sur le site internet de la commune évidemment - ; dans ce dossier, on aura la demande de subvention, on aura le contrat d'engagement républicain et, ensuite, si l'association a été bénéficiaire d'une subvention l'année précédente, il est important de nous fournir un compte-rendu financier et c'est ce qui a été expliqué aux différentes associations et qui le comprennent ; ça fait partie des règles au niveau des finances publiques et ça fait également partie des règles pour justement protéger le bureau et la présidente ou le président d'association ; et il est important de penser à eux parce que ces bénévoles font un travail extraordinaire.

Ensuite, on a les subventions qui sont supérieures à 23 000€ qui doivent être mieux encadrées avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs ; la publicité des conventions conclues avec les associations percevant une subvention annuelle de plus de 23 000€ sera faite avec une liste qui est déjà disponible sur le site internet de la ville ; et, enfin, la commune a été invitée à plus de rigueur sur le plan comptable et cela a été, bien évidemment, pris en compte.

Et, enfin, suite à cela, la Chambre Régionale des Comptes a considéré et a constaté que la commune a une situation financière saine et cela a été écrit en page n°8 et ça n'est pas moi qui leur ai demandé de l'écrire. Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur BOTTEAU ? Monsieur MABILLE ? Madame ROULY ? Monsieur JAMES ?

Monsieur Pierre JAMES : oui. J'espère qu'on finira rapidement sur ce dossier parce que la conclusion du rapport de la Cour Régionale des Comptes n'apporte pas de sanction quelconque, il y a quelques mesures indispensables à mettre en place, mais ça, ça a été fait

avec les associations, mais je voudrais quand même revenir sur ce qui a été dit, et ce qui me fait mal, moi, c'est quand on attaque encore une fois un président d'association parce qu'il n'a pas été, enfin, il n'a pas fait les choses dans les règles, vous savez, je pense que si, moi, je suis président d'association, je vais m'envoyer une balle dans le pied, mais s'il y avait des contrôles à faire sur tout ce que je mets en place, toutes les réunions que je fais avec le bureau, avec les adhérents pour justement expliquer ce qu'on fait, il y a certainement des choses que je ne fais pas parce que je n'ai pas l'information et, donc, je trouve quand même regrettable ce qui a été dit tout à l'heure sur le président de Foire/Corso : il a pas ceci, il a pas fait cela ; il a rien pris dans la caisse, ça, ça a été prouvé et, pour moi, c'est quand même l'essentiel. Ça, je voulais le dire encore une fois parce que la Cour des Comptes, enfin le rapport de la Cour des Comptes a attaqué d'une façon anormale le président de Foire/Corso ; c'est trop facile, ça, c'est trop facile. Bon, voilà, je voulais terminer et puis si on pouvait passer à un autre sujet.

Monsieur le Maire : merci, Monsieur JAMES. Petit commentaire quand même, Monsieur JAMES, quand vous êtes une association qui reçoit plus de 700 000€ de subventions, vous avez les moyens d'être accompagné par des professionnels au niveau comptable, il y a des experts-comptables, au niveau juridique également, et, donc, je pense que quand vous touchez autant de subvention, vous devez vraiment être bien entourés et avoir un certain nombre de personnes qui sont de bon conseil par rapport à ça, pour éviter justement d'être dans des situations où des décisions de versement ont été faites sans l'avis du bureau ; on a même également, si je me souviens bien, Tour des Sites qui a même facturé, le jour où le marché a été notifié. Donc, voilà, un certain nombre de conseils auraient pu conseiller les membres du bureau et le président.

Monsieur Pierre JAMES : oui, par exemple, l'appel d'offres a été fait avec un avocat, il y avait un commissaire aux comptes, c'est bien ça ? Il y a un commissaire aux comptes qui travaillait avec l'association; maintenant, il fallait peut-être des juristes supplémentaires, il fallait peut-être un certain nombre de personnes, mais je reviens sur ce que je veux faire ressortir ici, le président Foire/Corso, c'est un ami, ce n'est pas uniquement pour ça que j'en parle, que, moi aussi je suis président d'association et je peux vous dire que c'est pas toujours simple d'avoir l'information ; la preuve, c'est que maintenant on met en place, suite au passage de la Cour des Comptes, Cour Régionale des Comptes.

Monsieur le Maire : Chambre

Monsieur Pierre JAMES : Chambre Régionale des Comptes, on met en place un certain nombre de procédures qui n'existaient pas avant et toutes les associations sont dans la même situation ; on est bien d'accord ?

Monsieur le Maire : mais oui, Monsieur JAMES, c'est justement pour protéger les présidents et les bureaux qu'on met en place cette procédure parce que, quand vous regardez le rapport, qui est ici, en fait, ce qui est demandé, c'est juste de respecter la Loi et les textes et, si on ne le fait pas, on peut engager la responsabilité des responsables d'associations ; j'ai compris à travers votre intervention que vous vouliez passer à un autre sujet rapidement parce qu'on est tous conscients du travail de bénévoles qui est fait par les associations et il ne faut pas, par une méconnaissance des règles que des responsables d'association soit personnellement responsables de ce qu'ils auraient pu faire en méconnaissance des textes ; donc, là, on leur

rappelle, on leur dit et je pense que c'est important et c'est valable pour toutes les autres communes.

Monsieur Pierre JAMES : oui, et c'est

Monsieur le Maire : et on les accompagne

Monsieur Pierre JAMES : oui, mais avant, il n'y avait rien ; les présidents d'association sont livrés à eux-mêmes ; ça peut arriver à n'importe qui

Monsieur le Maire : heureusement qu'on le fait, Monsieur JAMES.

Monsieur Pierre JAMES : ah bah, ça bien sûr, et s'il n'y avait pas eu la Cour Régionale des Comptes, et bien, ça ne se ferait pas. Et puis pour répondre aussi à Monsieur LARROQUE, on travaille dans le sens de la ville, Monsieur LARROQUE ; quand on fait des manifestations, c'est pour la ville.

Monsieur Antony LARROQUE : Monsieur JAMES, quand vous organisez avec votre association une chasse aux œufs, avec des tours de calèche, par exemple, par quelqu'un qui vient, admettons, et qui vient à demander une prestation pour le temps qu'il passe sur l'évènement, chose qui peut être normale, l'évènement est annulé, vous ne faites pas l'évènement, est-ce que vous allez payer quand même la personne qui vous a facturé la prestation ou du moins qui veut vous la facturer ?

Monsieur Pierre JAMES : moi, ce n'est pas Foire/corso, ce n'est pas des gros dossiers, ça ne se passe pas,

Monsieur Antony LARROQUE : Monsieur JAMES, c'est la même chose.

Monsieur Pierre JAMES : non, mais ça n'est pas arrivé.

Monsieur Antony LARROQUE : c'est une hypothèse.

Monsieur Pierre JAMES : si la calèche ne vient pas, on ne la paye pas.

Monsieur Antony LARROQUE : vous ne la payez pas ?

Monsieur Pierre JAMES : ben, non, elle ne vient pas, on ne la paye pas.

Monsieur Antony LARROQUE : on est d'accord ?

Monsieur Pierre JAMES : oui.

Monsieur Antony LARROQUE : et bien voilà, c'était juste ce que j'avais à vous demander. Maintenant, ...

Monsieur Pierre JAMES : après, faire venir une calèche, ce n'est pas faire venir des...

Monsieur le Maire : il est 19H10, il n'y a pas de match de foot, ce soir, on est vendredi ; ah, si, il y a un match de foot ? Allez ; Monsieur BOTTEAU. Monsieur BOTTEAU, c'est votre dernière intervention.

Monsieur Vincent BOTTEAU : Monsieur LARROQUE, je tiens juste à vous rappeler qu'on ne parle pas, ici, de la location d'une calèche, on parle de la production.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BOTTEAU, de votre...

Monsieur Vincent BOTTEAU : ce n'est pas la même chose, ce n'est pas la même prestation qui a été...

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU, merci beaucoup. On va passer au vote. Est-ce qu'il y a eu un débat sur ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes ? Qui est pour ? Bah, il y a eu un débat, voilà, merci à vous. Ouf ! On vit les mêmes choses !

TENUE DU DEBAT ACTÉ A L'UNANIMITE

2°) Débat d'Orientation Budgétaire 2023 - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3, qui précisent les informations que doit contenir le rapport sur les orientations budgétaires des communes et le délai dans lequel doit être voté ce débat,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi *NOTRe*), et notamment l'article 107-II-40 et 50,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale, qu'il est aussi une étape obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus,

Considérant que ce rapport doit permettre de débattre en Conseil Municipal sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement, tenant compte des hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, des évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et l'EPCI dont elle est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision de recettes et de dépenses,

- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,

Considérant qu'en outre pour les communes de plus de 10 000 habitants le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Cette partie du rapport doit retracer l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Considérant que l'Assemblée Délibérante doit prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat, par un vote,

Considérant que ce rapport est joint à la présente délibération,

Il est proposé aux membres de l'Assemblée :

DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'orientation budgétaire 2023 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Monsieur le Maire : Point suivant, Monsieur VAN DEN BROECK.

Monsieur David VAN DEN BROECK : point suivant.

Monsieur le Maire : je pensais qu'on allait y passer une ½ heure, mais je me suis trompé.

Monsieur David VAN DEN BROECK : merci, Monsieur le Maire. On va faire une présentation du rapport d'orientation budgétaire 2023. Je fais la présentation et, à la fin, si vous avez des interventions à faire, je laisse vos questions intervenir à la fin de la présentation, si cela ne vous gêne pas, et faire part de vos remarques éventuelles. On va voir ensemble les différentes étapes budgétaires. Un petit rappel sur les étapes budgétaires dans le cycle d'une commune : Il y a le débat d'orientation budgétaire qui va se dérouler aujourd'hui, après, il y aura le budget primitif, les Comptes Administratifs et les Décisions Modificatives au cours de l'année. Maintenant, on va passer au Débat d'Orientation Budgétaire. Pour rappel : dans les communes de 3500 habitants et plus, le Débat d'Orientation Budgétaire constitue une étape impérative qui doit avoir lieu dans un délai de deux mois avant l'adoption du budget primitif. Au cours du Débat d'Orientation Budgétaire, il est présenté à l'Assemblée un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et la durée effective du temps de travail. Également les objectifs sur les dépenses réelles de fonctionnement et les besoins de financement annuels.

Le rapport est composé de 3 parties : le contexte économique et les orientations du projet de Loi de Finances, que vous avez vu dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, on n'y reviendra pas ce soir, la situation budgétaire de la commune à la clôture de l'exercice 2022 et les

orientations et projections budgétaires de la commune pour 2023. Nous allons maintenant balayer la situation budgétaire 2022. En ce qui concerne la situation budgétaire 2022, elle est analysée au regard de l'exécution réelle du budget. Cette analyse doit être consolidée et tenir compte de l'ensemble des budgets pour 2 raisons, parce que la dette est répartie sur plusieurs budgets, vous avez le budget principal, le budget annexe pour le port à sec, le budget annexe ANRU et qu'il faut donner une image sincère et fidèle à celui-ci.

Avant toute chose, il est précisé que l'analyse de l'exécution budgétaire est réalisée sur la base d'une comparaison des années 2019, 2021 et 2022 car, comme vous le savez tous, l'année 2020 a été tronquée par la crise sanitaire. Les principales données d'exécution budgétaire de l'exercice écoulé sont les dépenses réelles de fonctionnement qui progressent très légèrement de 2,83 % par rapport à l'année 2019, comme vous pouvez le voir à l'écran, qui passe de 13 600 872 et en 2019, elles étaient à 13 226 328. La hausse de certaines charges est compensée par la maîtrise d'autres charges, en 2022 nous avons inscrit une dotation aux provisions dans le respect des nouvelles procédures. Si nous retirons cette provision des 13 600 872 des charges de fonctionnement, nous sommes au même niveau que 2019. Synonyme d'une bonne gestion du budget sur l'exercice.

Sur les recettes de fonctionnement qui augmentent entre 2019 et 2022 de +1.46 % ; les recettes, quant à elles, progressent peu, mais il faut rappeler que la municipalité a tenu son engagement d'une nouvelle baisse des taux communaux d'impôts locaux.

Ensuite, nous avons les indicateurs d'analyse de la situation financière qui sont, pour rappel : la Capacité d'Autofinancement appelée Epargne Brute et Nette, le Taux d'endettement qui permet de mesurer l'endettement de la commune, et la 3^{ème}, c'est la capacité de désendettement qui mesure la durée de remboursement de sa dette. Ces indicateurs d'analyse de la situation financière sont à comparer aux données de la strate et des seuils d'alerte, et cela sur plusieurs années.

Nous regardons la capacité d'autofinancement : concernant l'indicateur, l'épargne brute s'élève à aujourd'hui à 5,32M€ sur le budget consolidé. Cette épargne brute sur la période 2019 – 2022 progresse de 34.64 % sur le budget principal, de 7.25 % en consolidé.

Si nous regardons notre épargne nette : l'épargne nette, quant à elle est supérieure à 0, ce qui signifie que la commune finance une partie de ses investissements, ce qui est positif pour la commune. L'épargne nette de la Commune progresse entre 2019 et 2021 de 85.29 % sur le budget principal et de 19.62 % en consolidé, soit une épargne nette de 2.13 M€ à 2.65 M€. Cette évolution reflète la bonne gestion des finances de la Commune.

Après, le taux d'endettement : ce 2^{ème} indicateur aborde le taux d'endettement qui s'analyse et se compare à une moyenne d'endettement au sein des commune de même strate. Ici 67.5 %. Au niveau du taux d'endettement de la ville, sur son budget principal, est à 36 %, soit en dessous des 67.5 % de la strate ; en revanche, sur les budgets consolidés, nous sommes à 150 %, ce qui permet de visualiser l'impact du Port à sec et de l'ANRU.

La capacité de désendettement : c'est notre 3^{ème} indicateur qui porte sur la capacité de désendettement, qui est pour la commune pour le budget consolidé de 4.68 années.

La capacité de désendettement va permettre de mesurer le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement la dette, si la commune y consacre toute son épargne chaque année ; autrement dit, elle n'investit plus du tout pendant cette période, ce qui est bien évidemment impossible.

Maintenant, on va conclure sur la situation financière au 31/12/2022 : les points à retenir, c'est le désendettement bien inférieur au seuil des 6 ans grâce au non-recours à l'emprunt. Depuis quelques années, il n'y a aucun recours à l'emprunt. Une dette saine, mais des emprunts élevés, une progression des niveaux d'épargne entre 2017 et 2022, une maîtrise des dépenses qui confirme les efforts avec des charges de fonctionnement qui collent aux prévisions, synonyme d'une bonne gestion. Voilà la partie de la situation budgétaire 2022.

Maintenant, nous allons passer aux orientations pour préparer le budget 2023. La construction budgétaire se fera en gardant les engagements du programme : améliorer le quotidien des Hautmontois sur plusieurs thématiques chères à la municipalité : l'école, le tissu associatif, la sécurité, les halte-garderie ainsi que la qualité des services publics ; poursuivre la rénovation du patrimoine bâti et routier, tout en développant la mobilité et l'accessibilité ; concrétiser les grands projets engagés tels que le complexe sportif Jean Damien, les maisons de quartier, l'accompagnement du village des marques ; améliorer et pérenniser la situation financière de la commune.

Pour construire ce budget, nous allons, dans un 1^{er} temps, parler d'investissement. En 1^{er} lieu, pour l'investissement, il faut parler de la dette : le remboursement de la dette, comme vous pouvez le voir sur le slide, notre dette est à hauteur de 2.68M€ sur les 3 budgets : le budget principal, le budget annexe port à sec et le budget annexe ANRU.

Dans un second temps, un investissement prévisionnel à hauteur de 13.53 M€ est prévu en 2023, sur le scolaire 2.03 M€, la rénovation urbaine et les grands projets 4.92 M€, la rénovation et entretien du Patrimoine 1.94 M€, la culture, le sport, le numérique 4.24 M€, la sécurité 240 000 € et les moyens généraux 158 000 €. Voilà pour les investissements.

Pour le détail, comme vous avez pu voir dans le ROB, on part sur la rénovation du centre culturel, le complexe sportif Jean Damien, sur la réfection des toits de l'école Victor Hugo ; je ne vais pas vous faire tout le détail, mais il y en a pour 13 536 282,12. Ainsi, pour les subventions, on a aussi le détail par rapport aux investissements ; le détail des subventions est à hauteur de 14 757 044, pareil, vous avez le détail dans le rapport d'orientation. Pour permettre de financer ces investissements, nous avons le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, les subventions, certaines cessions et les dotations, ainsi que l'autofinancement.

Enfin, une absence de recours à l'emprunt pour 2023 et les années suivantes permettra une baisse de l'endettement et une amélioration de la capacité de désendettement. Baisse de l'endettement de -12 % de 2022 à 2023 et une amélioration de la capacité de désendettement à 4.24 ans en 2023.

Dans une seconde phase de la construction budgétaire, nous aborderons le fonctionnement. En premier lieu, les orientations en matière de recettes de fonctionnement passent, pour la commune, par les recettes fiscales, les dotations et participations et les Produits d'activités : recettes tarifaires. De manière plus détaillée, concernant les recettes fiscales, comme on l'a dit tout à l'heure, une baisse de 0.5 % du taux foncier bâti et non bâti, une diminution de la taxe d'habitation pour ceux qui s'acquittent de cette taxe, qu'il n'y a plus, une revalorisation des bases fiscales. Dotations et participations : une hausse de la DSU - dotation solidarité urbaine - une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement ; produits d'activités : une stabilité des tarifs depuis quelques années. Il n'y a pas, pour l'exercice à venir de perspectives d'évolution haussière, de la politique tarifaire. Il serait très délicat dans le contexte actuel de faire peser davantage sur les familles.

Dans un 2^{ème} temps, les orientations en matière de dépenses de fonctionnement pour la commune : les charges de gestion, les charges financières et les dotations aux amortissements

et aux provisions. Plus principalement pour le détail des charges de gestion, comme vous pouvez le voir à l'écran, : optimiser les charges de fonctionnement courant 4.740 M€, avec une réduction de 5 %, les charges de personnel prévisionnelles de 4.8 M€, les charges de gestion courante de 3.395 M€, un budget de subventions et participations, consacré essentiellement aux subventions aux associations, aux participations aux budgets annexes, aux subventions de la Caisse des Ecoles et du CCAS, et à la mise en œuvre d'une politique sur la démocratie participative (50 000 €). Les charges financières, qui concernent essentiellement les intérêts de la dette, seront de l'ordre de 710 000 €, en légère hausse à la suite des intérêts variables.

Pour finir, quelques rappels par rapport aux chiffres clefs sur des opérations budgétaires en 2023 : la baisse de 0.5 % sur la taxe foncière, une épargne nette prévisionnelle de 2.5 M€, un encours prévisionnel de la dette de 25.27 M€, un budget des dépenses d'équipements en 2023 de 13.53 M€. Merci de votre écoute.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur VAN DEN BROECK. Est-ce que vous avez des questions, des remarques ? Monsieur ? Je n'ai pas vu, c'est Monsieur BOTTEAU ou Monsieur MABILLE ? Allez-y, Monsieur MABILLE.

Monsieur Quentin MABILLE : Monsieur VAN DEN BROECK, merci pour cette présentation. Trois ans que vous êtes élus, 3 ans que vous nous présentez un rapport d'orientation budgétaire et 3 ans que je vois le train de vie de la commune augmenter. Dépenses de fonctionnement : écart 2021/2022, + 6%, plus d'un million de frais de personnel depuis votre arrivée, on est à 1,4 M, vous venez de l'indiquer ; en face de ça, recettes de fonctionnement : +0,85, premier élément, moi, qui m'inquiète ; je constate aussi une forte hausse des dotations de provisions sur les affaires liées à la justice, 441 000€, ça, c'est ce qui est indiqué dans un 1^{er} temps dans ce rapport ; sur ce que vous nous présentez, derrière ça, en 2023, vous indiquez faire des économies notamment sur les charges à caractère général de 5% pour arriver à bout et financer vos projets d'investissement ; 5% de réduction sur les charges à caractère général, c'est des charges incompressibles, c'est l'électricité, c'est le gaz, c'est le fonctionnement de la commune ; des charges qui sont non seulement incompressibles, mais qui, en plus, augmentent avec la hausse du prix de l'énergie. Donc, j'ai du mal à y croire ; les frais de personnel, on vient de le voir, vont augmenter à nouveau de 400 000€, on passera de 1M à 1,4 ; pourtant, vous indiquez dans ce rapport d'orientation budgétaire, que vous allez faire 6% d'économie sur les frais de personnel, je ne vois pas comment, je ne vois pas où et, du coup, je ne comprends pas le sens de ce rapport d'orientation budgétaire et d'équilibre de ce budget. Ça, c'est le 1^{er} élément que je souhaitais indiquer en ce qui concerne les données budgétaires.

Pour ce qui concerne maintenant les projets, même chose, je constate quoi ? On a annoncé un stade, il y a quelque temps, à 9M€, je le vois affiché aux Hautmontois en autorisation de programme à 13M€ et je constate, actualisation 2023, 16 M 680 000€, vous allez annoncer quand que le stade va atteindre 20M€ aux Hautmontois ?

Monsieur le Maire : TTC, Monsieur MABILLE,

Monsieur Quentin MABILLE : oui,

Monsieur le Maire : vous ne pouvez pas comparer...

Monsieur Quentin MABILLE : non, non, non,

Monsieur le Maire et Monsieur MABILLE parlent en même temps, propos non compréhensibles.

Monsieur Quentin MABILLE : mais non ...

Monsieur le Maire : 10M hors taxes ...

Monsieur Quentin MABILLE : ... le reste à réaliser ...

Monsieur le Maire et Monsieur MABILLE parlent en même temps, propos non compréhensibles.

Monsieur le Maire : le 10M hors taxes de l'époque, il est de 12,5M€ TTC

Monsieur Quentin MABILLE : aujourd'hui, on atteint 16 680 000€ d'investissement pour un grand stade

Monsieur le Maire : TTC, Monsieur MABILLE.

Monsieur Quentin MABILLE : comme vous voulez, on va glisser tout doucement vers du 20M€, TTC ou hors taxes, la TVA, je vous en fais cadeau, vous la récupérerez ; en tout cas, j'espère que vous indiquerez aussi le coût du fonctionnement de ce stade ; sur un projet comme celui-là, on sera entre 500 et 800 000€ par an. Un stade que vous proposez aujourd'hui aux Hautmontois au détriment de 200 habitations, au bas mot 400 habitants, on est dans une commune qui vient de perdre 200 habitants, on est dans une commune qui souffre d'un manque d'attractivité, on est dans une commune classée comme la 2^{ème} la plus pauvre de France et on est dans cette folie des grandeurs, là, alors que je vois Maubeuge, je vois les communes voisines qui ont des clubs sportifs de niveau interrégional, voir national, et qui ne proposent pas, qui ne financent pas et qui ne souhaitent pas abonder sur ce type de projet. Je vais vous proposer un autre écart aussi qui m'inquiète : vous aviez proposé aux Hautmontois la rénovation du centre culturel ; OK, dont acte ; 778 000€, reste à réaliser 2,9M et derrière ça, moi, quand je vois comment vous les financez, on prend le plan pluriannuel d'investissements, ce sont les projets que vous présentez aux Hautmontois et comment vous les financez dans les années à venir, j'arrive en 2024 à 14M€ que la commune aura à financer ; vous avez le projet de braquer une banque, vous allez trouver l'argent où ?

Monsieur le Maire : on a planté des arbres, Monsieur MABILLE.

Monsieur Quentin MABILLE : pardon ?

Monsieur le Maire : on a planté des arbres.

Monsieur Quentin MABILLE : c'est votre réponse ?

Monsieur le Maire : je vais vous répondre, mais, là, vous êtes en train de dire qu'on a braqué une banque concernant le projet

Monsieur Quentin MABILLE : non

Monsieur le Maire : vous êtes indélicat avec nous.

Monsieur Quentin MABILLE : en tout cas, ça, ça n'est pas possible ; vous promettez le financement de ces projets-là sans avoir recours à l'emprunt et ...

Monsieur le Maire : vous avez vu les subventions, Monsieur MABILLE ?

Monsieur Quentin MABILLE : c'est des demandes de subvention, vous avez demandé 11 M€ sur 16 M€, peut-être que vous aurez à peine 10 M€ là-dessus

Monsieur le Maire : Monsieur MABILLE, si vous étiez à ma place, vous seriez content d'avoir des projets comme ça.

Monsieur Quentin MABILLE : si j'étais à votre place....

Monsieur le Maire :propos indistincts ...Xavier BERTRAND...propos indistincts.

Monsieur Quentin MABILLE : si j'étais à votre place, j'encouragerais le logement à Hautmont

Monsieur le Maire : vous seriez content d'avoir le Département qui vous aide ; vous seriez content d'avoir l'Etat qui, dans le Pacte II, va investir un certain nombre de millions d'euros, qui va donner un certain nombre de millions de subvention à la ville d'Hautmont qui a des projets ambitieux pour la ville et pour le territoire et l'agglomération, elle finance également contrairement à ce que vous dites un peu partout.

Monsieur Quentin MABILLE : alors, ...

Monsieur le Maire : maintenant, je termine, Monsieur MABILLE.

Monsieur Quentin MABILLE : je souhaite intervenir (**sous réserve**).

Monsieur le Maire : mais, moi, je vais continuer dans ce que je suis en train de vous répondre. Vous devez prendre en compte dans les investissements les subventions, vous devez prendre en compte le fait que ...

Monsieur Quentin MABILLE : vous n'y êtes pas encore.

Monsieur le Maire : mais, Monsieur MABILLE, quand Daniel DEVINS, qui est votre mentor, enfin, il a été votre mentor pendant un temps, après 2016, c'est plus votre mentor, maintenant, ça l'est encore ;

Monsieur Quentin MABILLE : ça, c'est sournois.

Monsieur le Maire : ce que fait Daniel DEVINS, à l'époque, quand il travaille sur le projet ANRU, il prévoit des subventions, il n'attend pas que les subventions arrivent pour lancer les projets. Dans tout projet public, on va se battre auprès de la Région, du Département, de l'Agglomération et de l'Etat pour obtenir des subventions. Donc, vous pouvez avoir un discours politique pour essayer de mettre à mal ...

Monsieur Quentin MABILLE : je parle du budget (sous réserve)

Monsieur le Maire : par rapport aux subventions, je vous dis qu'en termes de budget, un budget de collectivité locale, vous devez, avant de lancer des projets, être certain des subventions et nous avons la certitude des subventions ; donc, laissez-nous faire nos projets, les élections, c'est en 2026, je sais que vous êtes très attentif à ça, mais je vous promets une chose, c'est que les subventions qui sont écrites, nous les avons et nous les aurons.

Monsieur Quentin MABILLE : elles sont simplement demandées, si vous les avez dans le meilleur des mondes, je le souhaite, vu ce que vous annoncez ce soir et les engagements que vous prenez ce soir,

Monsieur le Maire : mais, Monsieur MABILLE,

Monsieur Quentin MABILLE : il y aura un reste à financer de plus de 5 M€, vous avez 2,5 M d'épargne.

Monsieur le Maire : Monsieur MABILLE, je pense que vous ne maîtrisez pas le sujet.

Monsieur Quentin MABILLE : eh bien, répondez-moi concrètement.

Monsieur le Maire : non, vous ne maîtrisez pas le sujet.

Monsieur Quentin MABILLE : mais répondez-moi par les chiffres,

Monsieur le Maire : tout à l'heure, vous me parlez d'un stade à 16 M€,

Monsieur Quentin MABILLE : C'est le reste à réaliser

Monsieur le Maire : vous confondez le hors taxes et le TTC.

Monsieur Quentin MABILLE : c'est le reste à réaliser, c'est l'actualisation du projet.

Monsieur le Maire : je termine, Monsieur MABILLE, vous confondez le hors taxes et le TTC, donc, je vous précise : 10M€ initialement, il est actuellement chiffré non pas à 13, mais à 13,5 M€ ; pourquoi ? Parce que vous avez une inflation galopante qui a fait augmenter les coûts dans le bâtiment et l'indice du bâtiment, vous regardez sur Google, vous regardez l'indice de l'inflation et vous constaterez l'inflation qui a été prise par tous les projets de bâtiment et ça ne concerne pas qu'Hautmont, ça concerne aussi vos amis qui sont dans d'autres communes. On a également l'impact, merci Madame GIGAREL, des normes qui ont également évolué à partir du 1^{er} janvier 2023, que nous prenons en compte. Maintenant, le stade, il a été détruit

par la tornade, c'est un équipement sportif de grande qualité qui profitait aux habitants d'Hautmont, j'en ai profité comme plein d'autres, et il manque à la ville d'Hautmont, il manque aux associations, il manque aux habitants un équipement sportif de grande qualité. C'est un choix de l'équipe municipale de porter ce projet et nous sommes soutenus par, je le répète, le Préfet qui est venu sur place pour constater le projet, Xavier BERTRAND, Président de Région, Christian POIRET, Président du Département, Bernard BAUDOUX, Président de l'Agglomération et nous avons également un certain nombre de ministères qui vont nous accompagner sur le sujet et, donc, je suis très content de dire aux habitants d'Hautmont qu'ils vont retrouver le stade Jean Damien qui est parti, il y a 14 ans, lors d'une tornade.

Maintenant, sur les projets des logements, je vous invite à aller faire le tour de la population et des habitants du quartier des Exotiques et leur demander leur avis sur les 200 logements qui étaient prévus ; c'était, selon eux, je les ai écoutés à l'époque, un projet qui n'était pas viable pour le quartier au regard de la densité de population que ça allait entraîner ; donc, les logements, les 200 logements, contrairement à ce que vous dites à droite et à gauche, ils vont être construits avec Promocil, avec l'ensemble des bailleurs qui viennent sur Hautmont et nous aurons, en 2026, les fameux 200 logements que nous n'avons pas eu au niveau du stade Jean Damien. Nous allons avoir un beau stade Jean Damien, des logements ; nous avons également, et je précise auprès de vous parce que c'est important, vous parlez des 200 habitants qui sont perdus à Hautmont en 2 ans, je pense que vous n'avez pas regardé suffisamment toutes les statistiques depuis une trentaine d'années et vous constaterez qu'Hautmont a perdu 1 500 habitants et que, même si les 10 dernières années, vous avez eu des variations au niveau des habitants. Il n'y a jamais eu la course aux habitants au niveau de la commune d'Hautmont, et votre mentor pourra vous le confirmer, et, moi, je peux vous le dire également, il n'a jamais été dans l'optique de l'équipe municipale précédente, de « surtout, soyons à 15 000, 17 000 ou 20 000 habitants », ça n'a jamais été l'objectif ; l'objectif a été de proposer une ville où on vit bien, où on est en sécurité, où on est bien. Et, je pense que pour attirer des habitants, on a besoin d'avoir des médecins, et on est en train de regarder - merci, Madame LARVOR pour le travail que vous faites – d'accueillir des professionnels de santé, et je ne vous cache pas que le travail qui est fait avec le Département, l'Agglomération, va encore porter ses fruits dans les prochains mois à ce sujet ; on a besoin d'avoir des écoles et des moyens pour les écoles ; les écoles, il reste un gros travail à faire sur Denies, vous l'avez vu, il y a quasiment 2M€, et là-aussi, Monsieur MABILLE, vous pourriez me dire : vous aviez prévu 1,2M€, on est à 1,8M, mais c'est l'inflation ; là-dessus, je ne suis pas responsable depuis 18 mois de l'inflation qu'il peut y avoir dans le bâtiment. Donc, on a des investissements sur les écoles, on a des investissements en matière de sécurité et de vidéoprotection, on a également des investissements sur les routes et, donc, je peux vous dire, je pense que tous ces investissements-là vont permettre aux habitants d'Hautmont d'être bien. J'ai fait le tour des rues récemment, je peux vous dire qu'il y avait des gens qui en avaient marre de leur rue avec des trous, qui voulaient partir d'Hautmont ; maintenant, la rue a été refaite, ils restent. Et, au niveau des associations sportives, elles ont tellement périclité en 14 ans, que de retrouver un stade et c'est une vraie différence entre nous, vraiment, c'est une vraie différence. Moi, je préfère des associations sportives à Hautmont, de qualité, qui ont des moyens, qui ont des créneaux et qui s'éclatent dans les salles de sport – attention, en sécurité – et qui vont rester et je pense que toutes ces actions vont faire que les habitants d'Hautmont vont : 1/ rester vivre à Hautmont et 2/, on aura des personnes qui viendront habiter dans notre belle ville ; voilà, c'est un vrai choix, j'assume.

Monsieur Quentin MABILLE : je peux vous répondre (**sous réserve, propos hors micro**)

Monsieur le Maire : le micro ouvert.

Monsieur Quentin MABILLE : là, c'est ouvert. Je vais vous répondre point par point : d'abord concernant le logement : il y a une pénurie de logements en France, entre un stade de foot et avoir des habitants de la ville avec un toit au-dessus de leur tête, mon choix est vite fait, vous voyez, si vous voulez qu'on parle de priorités et de bon sens. Concernant le budget,

Monsieur le Maire : vous avez 200 logements qui sont prévus, Monsieur MABILLE

Monsieur Quentin MABILLE : concernant le budget,

Monsieur le Maire : mais dites-le aux habitants ; ce n'est pas parce qu'il y a 200 logements qui ont été abandonnés aux Exotiques...

Monsieur Quentin MABILLE : en 3 ans, il n'y a pas eu un seul logement

Monsieur le Maire et Monsieur MABILLE parlent en même temps, propos non compréhensibles.

Monsieur le Maire : il y a des projets qui arrivent et le CIL, que vous connaissez également bien, a confirmé ses projets.

Monsieur Quentin MABILLE : je peux finir ? Concernant la TVA et l'inflation, là, vous faites une projection justement en indiquant que vous allez baisser les charges à caractère général, vous ne prenez pas en compte l'inflation et, là, vous assumez le fait que vous ayez à financer des projets qui subissent l'inflation ? Comment on fait pour financer sans avoir recours à l'emprunt avec 2,5 M d'épargne nette, vous annoncez une épargne consolidée à 4M€ ? Disons la vérité, disons la vérité. Il y avait une promesse de campagne : réouverture de la piscine, on en est où ? Il y avait une promesse de réfection du boulodrome, on en est où ? Et, là, je ne parle pas de développement économique, je ne vois rien du tout en matière d'investissement économique.

Monsieur le Maire : c'est bien, Monsieur MABILLE, vous avez terminé ou pas ? vous continuez ?

Monsieur Quentin MABILLE : vous pouvez me répondre, avec plaisir.

Monsieur le Maire : d'autres commentaires ? Monsieur JAMES, Madame ROULY ? Monsieur BOTTEAU ?

Monsieur Vincent BOTTEAU : oui. Je reviendrais juste sur les frais de personnel qui sont annoncés à 4,8M sur 2023, ce qui fait précisément 1 270 000€ d'augmentation et bien bravo, depuis que vous êtes élu, les frais de personnel coûtent 91€, 92,12 € plus chers par Hautmontois. Merci à vous.

Monsieur le Maire : merci pour cette intervention, Monsieur BOTTEAU. David, tu as un slide sur les frais de personnel.

Monsieur David VAN DEN BROECK : oui, on va regarder.

Monsieur le Maire : on avait prévu cette question, évidemment, donc, vous permettez qu'on vous mette à l'écran, pour que vous puissiez voir, l'évolution des frais de personnel.

Monsieur David VAN DEN BROECK ; la 1^{ère} slide, comme vous pouvez le voir apparaître, on a pris des extraits du ROB de 2019 où c'était indiqué les agents titulaires et non l'effectif réel. Vous voyez bien qu'en 2019, on était à 67 agents titulaires ; en fait, l'effectif réel était de 99 ; ça, c'est par rapport à l'absence de comptabilisation d'agents non titulaires. Sur la slide suivante, vous voyez au niveau des contrats, les différences entre les différents contrats : agent titulaire, agent non titulaire, les autres contrats ; pareil, on a eu 3 départs en retraite, 3 mutations et 2 arrivées. Après, par rapport aux différences, ça, c'est l'évolution des effectifs, les mutations, les départs et les arrivées dont on a parlé juste avant ; donc, par rapport à notre évolution, cette année, on a une évolution des coûts par rapport aux 4 tours d'élection, le coût de la Police municipale en pleine année, là, elle est vraiment sur 2022, l'impact du glissement, vieillissement, technicité, la mise en place de la Green Team, donc, on a fait des choses. Là, c'est par rapport aux différents budgets sur les frais de personnel, vous voyez l'augmentation, tout est détaillé, cette slide-là, vous l'avez déjà vu l'année dernière, on l'a expliqué, sur l'évolution des frais de personnel sur les différents secteurs.

Monsieur le Maire : merci, Monsieur VAN DEN BROECK.

Monsieur David VAN DEN BROECK : et après, pour rappel, vous aimez bien les ratios, on a un seuil qui est un ratio de 0,54 par rapport à nos strates ; aujourd'hui, en 2022, on est à 0,46 ; donc, ce ratio est bien inférieur au seuil d'alerte, synonyme de marge de manœuvre pour la collectivité et d'un niveau correct des charges incompressibles.

Monsieur le Maire : donc, tout ça pour vous dire qu'au niveau des frais de personnel, nous assumons le fait qu'on ait mis en place une police municipale, nous assumons le fait que nous avons mis en place un certain nombre de services à la population, je pense aux garderies, notamment ; il y a un certain nombre de choses qui ont été faites et qui sont au service de la population et qui ne sont pas, pour reprendre l'expression de Monsieur MABILLE, excessifs ; quand j'entends le train de vie de la commune, et bien je pense que les habitants d'Hautmont qui profitent des garderies ou qui sont mis en sécurité par la police municipale quand il y a un accident – il vient d'y avoir un accident, route de Landrecies, c'est pour cela qu'on m'a interpellé pendant le conseil – je peux vous dire que les habitants sont contents des personnes qui sont venues renforcer les services publics de la commune. Là aussi, c'est un choix qui est différent entre nous. Après, sur l'évolution des effectifs, je pense qu'il est important de noter qu'il y a un certain nombre de contrats précaires, c'est la 12^{ème} fois que je le dis, qui ont été titularisés parce qu'en fait, on avait des CDD qui étaient sur des périodes de 10 ans, 15 ans, 20 ans et qui, humainement, je ne me voyais pas maintenir des personnes en contrat à durée déterminée ; on parle beaucoup de retraite en ce moment, on parle beaucoup d'un certain nombre de sujets, je pense qu'il est important de les rassurer et de les sécuriser par rapport à leur situation. Donc, c'est une vraie différence entre vous et nous. En tout cas, ce que je

constate, et je remercie vraiment tous les services de la commune qui ont travaillé sur les budgets, je pense aux équipes de Monsieur GALLO, aux équipes comptables, aux équipes de Madame DECAGNY, aux élus et à toutes les personnes qui ont travaillé avec sérieux sur ces sujets. On a une baisse de l'endettement de la commune.

Monsieur Quentin MABILLE : vous n'y êtes pour rien.

Monsieur le Maire : je peux terminer, Monsieur MABILLE ? Eh bien, j'y suis pour quelque chose, avec l'équipe municipale, on y est pour quelque chose parce que si on voulait s'endetter, on aurait pu le faire ; en tout cas, on continue la baisse de l'endettement de la commune, on continue à baisser les impôts, je pense que les habitants d'Hautmont apprécieront. Ensuite, on continue et ça, c'est ce que nous avons voulu quand il y a commencé à avoir une crise importante, le gel des tarifs municipaux pour que les habitants ne soient pas impactés par les augmentations au niveau des services ; je pense notamment à la cantine et à d'autres choses ; en tout cas, nous allons continuer en cette dimension de geler l'ensemble des tarifs municipaux pour que ça n'impacte pas les habitants. Ensuite, je constate une chose, c'est que la capacité de désendettement, en termes d'annuité, est bonne et, là-dessus, je pense qu'elle a même été considérée comme excellente au regard de ce qui se passe actuellement et, ensuite, je réprécise, parce que je voulais vraiment le dire en termes de conclusion, nous sommes accompagnés par l'Etat, fonds friches, fonds vert, sur un certain nombre de projets ; nous sommes identifiés par rapport à nos projets et l'Etat nous accompagne ; quand vous avez un Préfet de Région qui vient pendant une journée à Hautmont, c'est pas entre guillemets pour faire une visite touristique, c'est pour regarder les projets sur lesquels il y a des choses à faire. L'Agglomération nous accompagne, et avec plusieurs millions d'euros qui sont prévus au niveau de l'Agglomération ; au niveau du Département, et je remercie Madame VAN CAUWENBERGE, Monsieur SOYAH et Monsieur POIRET, on est également accompagnés sur un certain nombre de projets et, notamment, sur ce bâtiment qui va faire l'objet d'une profonde rénovation et d'accessibilité, notamment, pour plus de 2M€, avec du photovoltaïque, pas des panneaux solaires, du photovoltaïque, Monsieur WASTERLAIN, au-dessus et, ça, c'est une très bonne chose. Il y a plus de 2M€ de remise aux normes, de rénovation au niveau du bâtiment. On a l'accompagnement, je l'ai dit déjà, de la Région et de Xavier sur un certain nombre de projets et, donc, globalement, on a un accompagnement fort. Permettez-moi de vous dire que, quand on a des projets, on va chercher les subventions, on les demande, on les obtient, parfois, on les obtient avant le début des travaux et, parfois même, on les obtient pendant les travaux et, ça, c'est valable pour notre équipe municipale et ça a été valable pendant 30 ans pour l'ancienne équipe municipale et ça ne posait aucune difficulté par rapport à ça. Et, donc, globalement, on va continuer ; en termes d'investissement, on est quasiment 13M€ qui sont inscrits au niveau de la commune d'Hautmont, ce n'est quand même pas neutre, et encore merci à toutes les personnes qui nous aident, les collectivités et à l'Etat qui nous aident.

Au niveau des routes, on va continuer et je pense que les investissements sur les routes s'accroissent depuis quelques semaines, quelques mois et on va continuer, même si la tâche est encore très grande ; le stade Jean Damien, j'en ai suffisamment parlé, mais vous avez compris qu'on est dans le début des travaux avec un début de livraison, Madame GIGAREL, en début 2025 ; le centre culturel, les travaux commencent cet été ; on a également la maison de quartier du Bois du Quesnoy qui commence, on en a pour 700/800 000€ de travaux ; on a également un espace de vie sociale, c'est pour vous faire sourire, Madame LARVOR, qui est

prévu et qui va être plébiscité par les habitants du quartier et, ensuite, on a un certain nombre d'autres projets qui sont dans les tuyaux. Donc, moi, ce que j'ai envie de vous dire, c'est : on peut avoir des différences, et c'est normal, c'est la démocratie, et j'entends l'ensemble de vos arguments, on trace notre route, sans mauvais jeu de mots, on a des budgets qui sont maîtrisés, on a un endettement qui baisse, on a des impôts qui baissent, on a un gel des tarifs pour les habitants d'Hautmont et on a des beaux projets dans les tuyaux et on a des bailleurs sociaux qui nous accompagnent sur des bâtiments qui vont sortir de terre ; donc, globalement, on trace notre route, on suit notre programme, c'est ce que nous devons aux habitants de la ville d'Hautmont. Monsieur MABILLE.

Monsieur Quentin MABILLE : oui, c'est ce qui m'inquiète dans la lecture de vos chiffres, quand vous annoncez un centre culturel à 772 000€, actualisation : 2,9M, si ça, c'est de la TVA, c'est pas mal.

Monsieur le Maire : parce que la partie accessibilité n'est pas là, Monsieur MABILLE.

Monsieur Quentin MABILLE : ah, on ne la compte pas ?

Monsieur le Maire : non, je n'ai pas dit ça.

Monsieur Quentin MABILLE : ça ne coûte rien (sous réserve)

Madame Aude VAN CAUWENBERGE : on était parti sur de l'accessibilité mais, au final, on fait de l'accessibilité et (sous réserve, propos hors micro)

Monsieur le Maire : prends le micro

Monsieur Quentin MABILLE : c'est 2,9M au final

Madame Aude VAN CAUWENBERGE : oui, ben, au final,

Monsieur Quentin MABILLE : oui, mais vous ne pouvez pas dire que c'est 770 000€

Madame Aude VAN CAUWENBERGE : non, Monsieur,

Monsieur Quentin MABILLE : peu importe ce qu'il y a derrière

Madame Aude VAN CAUWENBERGE : non, non, Monsieur MABILLE. Au départ, c'était de la mise en accessibilité d'un bâtiment public, un bâtiment qui n'a jamais, jamais été entretenu et jamais été mis aux normes ; donc, on est parti sur de l'accessibilité, effectivement à 700 000€ ; au final, pour le bien des habitants et conformément à ce qui était indiqué dans notre programme, on rénove le centre culturel et je pense que, sincèrement, les habitants seront ravis de pouvoir venir s'asseoir dans des fauteuils et avoir une programmation culturelle digne de ce nom parce qu'à aujourd'hui, c'est très compliqué d'avoir une programmation culturelle avec un tel bâtiment qui est hors normes.

Monsieur Quentin MABILLE : ce n'est pas ce qui est remis en question, ce qui est remis en question, c'est que vous annoncez à la population 772 000€, c'est 2,9M.

Madame Aude VAN CAUWENBERGE : 772 000€ pour de la mise en accessibilité et, maintenant, on parle d'accessibilité plus la rénovation du centre culturel

Monsieur le Maire : plus la rénovation, Monsieur MABILLE

Monsieur Quentin MABILLE : j'ai entendu Monsieur WILMOTTE annoncer 772 000€, merci pour cette précision

Monsieur le Maire : d'accessibilité

Monsieur Quentin MABILLE : c'est plus clair. Concernant les effectifs, puisque vous indiquez qu'un grand nombre d'emplois précaires ont été régularisés, écoutez, 2019 : 67 agents titulaires, 2022 : 77 agents titulaires ; 2019, agents non titulaires : 32, 2022, agents non titulaires : 35 ; je ne comprends pas. Pour quels services publics supplémentaires, je ne comprends pas non plus ; 1, 4.

Monsieur le Maire : des ATSEM ont été titularisées, Monsieur MABILLE ; ensuite, on a la police municipale qui est arrivée, la cité éducative pour laquelle on a reçu des budgets assez importants et le projet cité éducative est porté par la ville d'Hautmont pour le compte des autres communes ; on a un certain nombre de sujets sur lesquels on assume : la police, la vidéoprotection, des services publics plus importants ; les halte-garderie, je pense que c'est un sujet aussi qui fait plaisir à pas mal de Hautmontois, qui travaillent, le matin d'aller déposer leurs enfants avant l'école. Les cantines, vous voulez qu'on parle des cantines : on a augmenté le nombre de places dans les cantines alors qu'avant, c'était limité parce qu'il n'y avait pas suffisamment de moyens humains pour surveiller les cantines. Donc, vous pouvez dire que c'est de la poudre aux yeux ou, pour reprendre votre expression, le train de vie de la commune est excessif, et bien moi, je considère que quand vous offrez la possibilité d'avoir des halte-garderie, une police municipale, des personnes qui surveillent les cantines, et, donc, plus de places en cantine, et bien, c'est normal pour une ville de 15 000 habitants de le proposer à ces habitants et ça renforce l'attractivité de la commune pour venir habiter à Hautmont.

Monsieur Quentin MABILLE : il y a toujours eu des surveillants de cantine par le passé, je ne vois pas

Monsieur le Maire : entre en avoir 10 et en avoir 20, il y a une différence ; vous en avez 20, vous pouvez faire plus de place de cantine et c'est mathématique.

Madame Marie-Catherine FLINOIS : on a 700 enfants à la cantine.

Monsieur le Maire : on a 700 enfants à la cantine et on n'avait pas ça avant, Monsieur MABILLE,

Madame Marie-Catherine FLINOIS : avant à peine 400

Monsieur le Maire : on a quasiment doublé

Monsieur Quentin MABILLE : je parle de chiffres.

Monsieur le Maire : oui, je parle de chiffres aussi, Monsieur MABILLE

Monsieur Quentin MABILLE : je parle de chiffres.

Monsieur le Maire, Monsieur MABILLE parlent en même temps, propos non compréhensibles.

Monsieur le Maire : quand vous êtes contre qu'on renforce les moyens humains et je vous prends un exemple concret : les cantines de la ville d'Hautmont, avant, il y avait 400 enfants qui pouvaient être accueillis parce qu'il n'y avait pas assez d'effectifs pour surveiller, on a doublé et on est aujourd'hui à 700 enfants et, donc, vous irez dire aux parents, qui vous écoutent et qui vous regardent en ce moment, que vous vouliez rester sur 400 enfants dans les cantines, voilà, assumez.

Monsieur le Maire : ça reste des contrats aléatoires

Monsieur le Maire : c'est quoi ? Des contrats aléatoires, ça veut dire quoi ?

Monsieur Quentin MABILLE : ce que je veux dire, c'est que ça reste des contrats précaires pour la plupart, ce sont des contrats à durée déterminée.

Monsieur le Maire : vous attaquez l'équipe municipale sur les ressources humaines et les frais de personnel,

Monsieur Quentin MABILLE : je réponds à ce que vous dites, vous dites que vous avez titularisé des agents en situation précaire.

Monsieur le Maire : je vous dis que la police municipale, les personnes qui surveillent les cantines, les halte-garderie, vous, en tant que maire de la commune, vous n'auriez pas fait pour ne pas augmenter les salariés, les agents de la ville, assumez.

Monsieur Quentin MABILLE : moi, ce que je n'aurais pas construit, c'est un grand stade à 20M€. C'est ça que je n'aurais pas fait, en effet,

Monsieur le Maire : mais

Monsieur Quentin MABILLE : c'est un kiosque à 150 000€

Monsieur le Maire : Monsieur MABILLE,

Monsieur Quentin MABILLE : est-ce que c'est la priorité ?

Monsieur le Maire : Monsieur MABILLE, Monsieur MABILLE,

Monsieur Quentin MABILLE : il n'y a rien sur le pôle gare

Monsieur le Maire : vous ne répondez pas

Monsieur Quentin MABILLE : on a un pôle gare qui

Monsieur le Maire : vous ne répondez pas, vous ne répondez pas, vous ne répondez pas

Monsieur Quentin MABILLE : je vous ai répondu clairement

Monsieur le Maire : non. Vous ne répondez pas clairement ;

Monsieur Quentin MABILLE : ...à 20M€

Monsieur le Maire : que les effectifs de la commune ne soient pas augmentés, dont acte, c'est votre droit, je respecte votre position. Ma volonté avec l'équipe municipale qui est ici présente, c'est de dire : nous avons besoin de halte-garderie, nous avons mis des moyens ; nous avons besoin de doubler, c'était un engagement municipal de mon équipe, de doubler les enfants qui sont à la cantine, on l'a fait, on l'a fait parce qu'on a mis des moyens humains de la ville en plus ; ensuite, on a eu une demande, et vous étiez contre au départ, rappelez-vous, c'était de la poudre aux yeux selon vous, on a mis en place une police municipale et cette police municipale, aujourd'hui, fait un travail important et elle est plébiscitée par la population ; elle a 7 agents et je pense sincèrement qu'une ville de 15 000 habitants comme Hautmont avait besoin de renforcer les cantines scolaires, de mettre en place des halte-garderie, de travailler sur les cités éducatives, parce que si on a mis une personne sur les cités éducatives, c'est quasiment plus d'1,5M € de subventions qui sont tombés ; ça veut dire qu'on a une personne qui travaille et qui coûte à la ville 50 000 euros, je n'ai pas le chiffre exact en tête, excusez-moi, et qui, à côté, nous permet d'aller chercher des subventions d'1,5M€. Ensuite, au niveau du stade, vous pouvez rêver que ce stade fait 20M€, on n'est pas sur un stade de foot de ligue 1, on est sur un projet qui fait 13 M

Monsieur Quentin MABILLE : 16M€ (sous réserve)

Monsieur le Maire : 13M€ hors taxes, mais vous pouvez embrumer tout le monde, les chiffres sont là, Monsieur MABILLE,

Monsieur Quentin MABILLE : les chiffres sont là, on les a

Monsieur le Maire : 13M€ hors taxes, hors taxes et ça fait 16M€ TTC, donc, précisez bien à chaque fois les éléments. Maintenant, venant de quelqu'un qui défend mordicus le port à sec, qui reste à sec, qui est un équipement où tout le monde s'interroge du comment on a pu imaginer, comment on a pu imaginer un port à sec qui faisait au départ 9M€, qui en quelques mois, et je me souviens des échanges, on est tombé à 12M€ et qui, maintenant, est à 17,5M€ de coût global, il reste quasiment 3M€ de travaux à faire pour faire un certain nombre d'aménagements qui seraient appréciés par les entreprises qui sont à l'intérieur ; j'ai reçu 33 entreprises à l'heure où je vous parle pour venir dans le port à sec, il y en a 6/7 qui sont venues ; au niveau des loyers, on perçoit 230 ou 240 000€, je n'ai plus le chiffre exact en tête,

et, à côté, ça nous coûte 600 000€ par an et toutes les personnes, toutes les autorités de l'Etat et autre qui viennent visiter le port à sec se disent : on a eu la folie des grandeurs par rapport à ce projet qui, à aujourd'hui, n'est pas viable et ce projet n'est pas viable et vous le défendez mordicus ; je n'ai aucune leçon à recevoir de vous par rapport à des équipements publics qu'on met en place pour les habitants d'Hautmont ; à Hautmont, les gens, ils n'ont pas un bateau, par contre, ils ont une paire de baskets, ils ont des voitures, et, donc, je préfère faire du sport

Monsieur Quentin MABILLE : on cache les prix (sous réserve)

Monsieur le Maire : et je préfère aussi que pour leurs routes, les routes soient mises en bon état.

Monsieur Quentin MABILLE : le port à sec est plein, le carénage est plein,

Monsieur le Maire : mais, arrêtez, Monsieur,

Monsieur Quentin MABILLE : je vais vous répondre puisqu'on est sur un débat. Le port à sec, c'était une friche industrielle qui valait 0 et qui, aujourd'hui, est devenu un actif pour la commune valorisé à au moins 11M€

Monsieur le Maire : ce n'est pas vrai, Monsieur MABILLE

Monsieur Quentin MABILLE : il est plein

Monsieur le Maire : mais, Monsieur MABILLE, ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai

Monsieur Quentin MABILLE : je n'ai pas terminé

Monsieur le Maire : Monsieur MABILLE, l'estimation de ce projet est à 5M€ et le nombre de millions d'euros de travaux à faire pour la mise en sécurité, pour justement réinstaller du bitume, vous avez une allée qui est en gravillons,

Monsieur Quentin MABILLE : ce n'est pas vrai !

Monsieur le Maire : ce n'est pas vrai ? et bien regardez sur Google, vous verrez, il y a une voirie en gravillons et les camions ne peuvent plus passer et vous verrez à l'intérieur, si vous voulez, vous avez des photos sur les réseaux sociaux, vous verrez que le sol du port à sec n'est pas exploitable pour y mettre des racks de différentes hauteurs pour entreposer de la marchandise ; vous ne connaissez pas votre dossier, Monsieur MABILLE, assumez.

Monsieur Quentin MABILLE : mais absolument pas, ce que vous devez assumer, c'est que le port à sec, ce n'est pas qu'un établissement fait pour la maintenance de bateaux ; il y a 5 halls dans le port à sec,

Monsieur le Maire : sortez les rames.

Monsieur Quentin MABILLE : c'est multimodal, mais absolument pas, il y a une partie avec la darse qui concerne effectivement le fluvial, mais pas le reste, allons ; c'est ce que vous n'avez pas compris sur le fonctionnement du port à sec. Il fallait laisser une friche ?

Monsieur le Maire : en tout cas, j'ai compris le fonctionnement du port à sec ;

Monsieur Quentin MABILLE : je ne suis pas convaincu.

Monsieur le Maire : aujourd'hui, on a 4 entreprises qui louent des m², auparavant, il n'y avait aucune entreprise, il y a même une DSP qui n'a pas été au bout de la démarche, pourquoi ? Parce que le projet vous n'avez pas réussi avec Daniel DEVINS à le vendre à des investisseurs ; donc, assumez et je vais même vous dire quelque chose, Monsieur MABILLE, c'est que dans votre opposition, dans votre équipe d'opposition, il y a un certain nombre de personnes, je pense à Monsieur WILLAME, qui était de très bon conseil à l'époque, et il avait dit quoi, Monsieur WILLAME, à l'époque, il avait dit 20 000m², c'est trop grand, il faut faire 5 000 ou 6 000 et il avait raison.

Monsieur Quentin MABILLE : ce n'est absolument pas ce qui vient de se dire.

Monsieur Pierre JAMES : je vais polémiquer, je peux ?

Monsieur le Maire : c'est un plaisir.

Monsieur Pierre JAMES : je voudrais revenir sur ce que vous avez dit, il y a quelques minutes, que les Hautmontois n'ont pas de bateau, bon, c'est vrai, tous les hautmontois n'ont pas de bateau, mais déjà, ici, dans la salle, je vois des amis plaisanciers, moi, également, j'ai un bateau, le port, il y a 70 anneaux, tout est rempli et par pas mal de gens d'Hautmont, quand même, voilà.

Monsieur le Maire : on parle du port à sec, Monsieur JAMES, on parle du port fluvial géré par l'Agglomération, ça se passe bien ; je n'ai pas parlé du port fluvial, j'ai parlé du port à sec, moi.

Monsieur Pierre JAMES : non, mais vous disiez tout à l'heure que les gens d'Hautmont n'ont pas de bateau, ils ont des baskets et ...

Monsieur le Maire : il y a 14 000 habitants à Hautmont qui n'ont pas de bateau.

Monsieur Quentin MABILLE : le port à sec est plein, tous les halls sont loués.

Monsieur le Maire : arrêtez. Monsieur MABILLE, mais heureusement que je suis dessus avec les élus pour qu'on aille chercher des entreprises pour le louer, voilà ; on a fait plus de travail en 2 ans qu'auparavant pour le louer.

Monsieur Quentin MABILLE : la Sambre était fermée, allons, la Sambre était fermée.

Monsieur le Maire : Monsieur MABILLE, ne racontez pas de bêtises, les personnes qui louent le port à sec n'utilisent pas la Sambre, n'utilisent pas la Sambre, Monsieur MABILLE,

renseignez-vous, ils utilisent les routes et la demande qu'on a actuellement et c'est le Président du Département qui nous a proposé ça, c'est d'avoir une jonction avec la route départementale ; les entreprises qui sont présentes, les 4 entreprises qui sont présentes, je retire WEBER, la Sambre, il n'y a aucun intérêt pour eux.

Monsieur Quentin MABILLE : pourquoi vous retirez WEBER ? (sous réserve, propos hors micro)

Monsieur le Maire : j'ai retiré WEBER

Monsieur Quentin MABILLE : parce qu'il fait du carénage ? sous réserve, propos hors micro)

Monsieur le Maire : sur les 4 autres, les 4 autres entreprises, elles cherchent justement des m² à louer et vu que le prix qu'on leur a fait, il était intéressant, elles sont venues ; vous pouvez défendre le port à sec mordicus, je pense que les habitants d'Hautmont n'avaient pas besoin d'un port à sec.

Monsieur Quentin MABILLE : je vous réponds, on est sur un débat.

Monsieur le Maire : allez-y, Monsieur MABILLE.

Monsieur Pierre JAMES : ben, oui, bah, heureusement, on les mettrait où ?

Monsieur le Maire : Madame ROULY, vous voulez intervenir ? Ah, je croyais que vous aviez le micro, pour une fois, vous pouvez parler.

Madame Brigitte ROULY : non, pas du tout.

Monsieur le Maire : vous êtes au conseil municipal, vous pouvez parler, vous n'êtes pas obligée d'écouter Monsieur MABILLE et tout, vous pouvez parler, vous pouvez vous exprimer. Je vous propose de passer au vote, il est 20h00. Je vous propose de prendre acte que nous avons eu un long débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur lequel s'est tenu ce débat. Est-ce que vous êtes pour ? Madame ROULY, vous votez quoi ? Pour ? Monsieur BOTTEAU s'est absenté, il ne participe pas au vote.

TENUE DU DEBAT ACTÉ A L'UNANIMITE

AFFAIRES GENERALES

3°) Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Conformément à l'article 31 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, Monsieur le Maire peut proposer et demander une ou des modifications.

Ainsi, Monsieur le Maire souhaite intégrer de nouvelles dispositions à l'article 18 de la rubrique « TENUE DES SEANCES », à savoir :

« Les téléphones portables devront être paramétrés en mode silencieux ou tout autre mode permettant d'assurer la sérénité de la séance.

Tant pour les Conseillères et les Conseillers que pour l'auditoire, la participation à la séance exige une tenue correcte. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-8 relatif au Règlement Intérieur du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°100 du 13 décembre 2022 portant modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées à son Règlement Intérieur,

Il est demandé aux membres de l'Assemblée :

DE DECIDER de compléter le Règlement Intérieur du Conseil Municipal par l'insertion de nouvelles dispositions à l'article 18 de la rubrique « TENUE DES SEANCES », à savoir :

« Les téléphones portables devront être paramétrés en mode silencieux ou tout autre mode permettant d'assurer la sérénité de la séance.

Tant pour les Conseillères et les Conseillers que pour l'auditoire, la participation à la séance exige une tenue correcte. ».

Monsieur le Maire : Je vous propose de continuer ; on est au point n°3 ; je vous propose de faire une modification du règlement intérieur de notre assemblée, notamment dans son article 31 où je propose d'intégrer de nouvelles dispositions à l'article 18 de la rubrique « Tenue des séances » à savoir, que les téléphones portables devront être paramétrés en mode silencieux ou tout autre mode permettant d'assurer la sérénité de la séance ; tant pour les Conseillères et les Conseillers que pour l'auditoire, la participation à la séance exige une tenue correcte. », je pense notamment au port de la casquette pendant le conseil municipal qui a fait l'objet de longs échanges avec notamment un certain nombre de personnes et, donc, je vous propose de délibérer par rapport à cet aspect du règlement intérieur. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BOTTEAU.

Monsieur Vincent BOTTEAU : bon et bien dans un 1^{er} temps, j'ai envie de dire : merci d'écrire des textes pour moi, c'est très sympathique, mais

Monsieur le Maire : on ne parle pas de Tour des Sites

Monsieur Vincent BOTTEAU : non, non, je sais très bien, j'ai entendu, la casquette, vous voyez, elle est là, ne vous inquiétez pas ; juste, donc, apparemment c'est vestimentaire, c'est bien précisé ; il n'y a pas en France de loi qui impose un dress'code dans les organes délibérants de la République, mis à part à l'Assemblée Nationale et, je crois, au Sénat ; donc, quand je lis ici : tenue correcte pour les conseillers et l'auditoire, je crois qu'il faut rester logique ; même pour l'auditoire, il n'y a pas de Hautmontois qui vont venir assister à une séance en maillot de bain, je tiens quand même à préciser, c'est tenue correcte comme vous l'annoncez, il n'y a pas de définition, donc, c'est quelque chose de purement subjectif ; si c'est pour avoir quelqu'un à la porte qui dit : « toi, t'es mal habillé, tu ne rentres pas », c'est quoi l'intérêt ? Un conseil municipal, c'est un espace public qui est ouvert à la population ; la population d'Hautmont, « il y en a des » j'ai envie de dire, il y en a qui s'habillent en survêtement, ils n'ont pas à s'habiller spécialement pour venir à un conseil et c'est pareil pour un élu ; un élu, même s'il est élu en conseil municipal, c'est quoi à la base un conseiller municipal, c'est des citoyens qui sont représentatifs de la ...

Monsieur le Maire : vous pouvez conclure, Monsieur BOTTEAU, s'il vous plait ?

Monsieur Vincent BOTTEAU : non, mais je vous le dis

Monsieur le Maire : non, mais je l'entends

Monsieur Vincent BOTTEAU : c'est représentatif

Monsieur le Maire : on peut en parler pendant 10 minutes.

Monsieur Vincent BOTTEAU : j'ai envie de dire, voilà, ils sont représentatifs aussi de la population, donc, on ne va pas commencer à intégrer des dress'code en conseil municipal, ce qui, pour moi, creuserait encore un peu plus le fossé entre les habitants et les politiques.

Monsieur le Maire : merci, Monsieur BOTTEAU, l'idée n'est pas de mettre un dress'code comme vous le dites, mais, la délib.

(sonnerie de portable)

Monsieur Quentin MABILLE : clin d'œil du destin de votre côté

Monsieur le Maire : heureusement, ce n'est pas un élu !

Monsieur Quentin MABILLE : la délibération concerne le public aussi.

Monsieur le Maire : elle n'a pas été votée encore, Monsieur MABILLE, ça met une pointe d'humour ! Vous avez une remarque, Monsieur MABILLE ?

Monsieur Quentin MABILLE : oui, ce que je veux dire c'est que le conseil municipal, c'est quand même l'enceinte de l'expression démocratique et que de restreindre l'accès à la population pour une tenue vestimentaire, excusez-moi

Monsieur le Maire : ce n'est pas ce qui est écrit

Monsieur Quentin MABILLE : c'est écrit noir sur blanc

Monsieur le Maire : qu'est-ce qui écrit noir sur blanc, parce que je ne comprends pas, ça m'intéresse ; on n'a pas dit

Monsieur Vincent BOTTEAU : « Tant pour les Conseillères et les Conseillers que pour l'auditoire, la participation à la séance exige une tenue correcte »

Monsieur le Maire : on n'a pas dit qu'on allait restreindre

Monsieur Vincent BOTTEAU : pour moi, ce qui est dit, c'est si on n'a pas la tenue correcte, on ne peut pas participer à la séance

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU, quand vous êtes venu à la séance avec une casquette sur vous

Monsieur Vincent BOTTEAU : et quand vous avez des conseillers qui viennent en short en tongs

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU, laissez-moi terminer, s'il vous plaît, laissez-moi terminer ; quand vous venez en casquette dans un conseil municipal, permettez que les gens qui vous regardent soient choqués, qu'ils se demandent qui vous êtes, parce qu'en fait, avec une casquette, on ne vous reconnaît pas.

Monsieur Vincent BOTTEAU : si, si, on me reconnaît très bien.

Monsieur le Maire : pas toujours,

Monsieur Vincent BOTTEAU : si, si,

Monsieur le Maire : non, pas toujours, voilà, une casquette en conseil municipal, ça a choqué l'assemblée, les habitants qui ont regardé, les personnes âgées, les plus jeunes et je pense que, quand vous êtes en classe, j'ai eu la remarque de pas mal d'instit, d'enseignants, je vois des hochements de tête, qui ont dit : mais quelle image nous donnons à nos enfants d'avoir des élus qui sont avec une casquette en conseil municipal et,

Monsieur Vincent BOTTEAU : et quelle image

Monsieur le Maire : attendez, attendez,

Monsieur Vincent BOTTEAU : et quelle image on doit donner ?

Monsieur le Maire : je vois Monsieur MABILLE qui rigole, je suis content ; je lisais les commentaires d'Éric CIOTTI, qui est votre président, Monsieur MABILLE, sur la tenue lors des assemblées délibérantes, je pense qu'il a une position encore plus dure que la mienne.

Monsieur Quentin MABILLE : oui, à l'Assemblée Nationale, ... (sous réserve, propos hors micro)

Monsieur le Maire : non, même dans d'autres assemblées ; vous pouvez remettre le micro à

Monsieur Quentin MABILLE : à l'Assemblée Nationale, on ne va pas mélanger les choses

Monsieur le Maire : mais si, regardez les commentaires d'Éric CIOTTI.

Monsieur le Maire, Monsieur MABILLE parlent en même temps, propos non compréhensibles.

Monsieur le Maire : le lien avec les écoles ; ça veut dire que vous acceptez, vous, en tant que leader de l'opposition au conseil municipal, apparenté républicain ou des Républicains, d'avoir dans votre équipe municipale une personne qui porte la casquette alors que dans les écoles de la France, le port de la casquette pour nos enfants est interdit ; donc, vous avez le droit

Monsieur Quentin MABILLE : rien n'interdit la représentativité de la population.

Monsieur le Maire : Monsieur JAMES.

Monsieur Pierre JAMES : tenue correcte : sans vouloir dire que certaines tenues sont incorrectes, mais par exemple je prends l'exemple, le cas d'une personne qui viendrait assister au conseil municipal en niqab ou en burqa, qu'est-ce que vous faites ?

Monsieur le Maire : Monsieur JAMES, vous avez les textes, je ne rentrerais pas là-dedans ; si vous voulez vous lancer dans des polémiques

Monsieur Pierre JAMES : non, non, attendez, non, non, ce n'est pas de la polémique, pas du tout, au contraire ; on ne peut pas reconnaître une personne qui est voilée et vous avez eu, Monsieur WILMOTTE

Monsieur le Maire : Monsieur JAMES,

Monsieur Pierre JAMES : vous avez eu des menaces de mort

Monsieur le Maire : Monsieur JAMES, regardez les textes par rapport à ça, c'est clair

Monsieur Pierre JAMES : et alors vous acceptez ?

Monsieur le Maire : mais de quoi ?

Monsieur Pierre JAMES : de faire rentrer des gens dont on ne peut pas voir

Monsieur le Maire : Monsieur JAMES,

Monsieur Pierre JAMES : qu'on ne peut pas reconnaître ?

Monsieur le Maire : Monsieur JAMES, je vous parle de l'Assemblée délibérante, d'accord ?

Monsieur Pierre JAMES : oui.

Monsieur le Maire : et je ne rentrerais pas et, là, vous nous emmenez sur un terrain qui n'a rien à voir avec le schmilblick, comme dirait Coluche,

Monsieur Pierre JAMES : bah, si, parce qu'une casquette, on ne peut pas reconnaître la personne, vous dites

Monsieur le Maire : je vous dis simplement qu'une tenue avec une casquette, ça a choqué pas mal de monde ; laissez-nous cette possibilité.

Monsieur Pierre JAMES : encore que quand vous dites que dans les écoles, les gens ne mettent pas de casquette, ça serait à voir, ça serait à voir

Monsieur le Maire : en classe non ; allez voir en classe, Monsieur JAMES,

Monsieur Pierre JAMES : alors, à Hautmont, il n'y a pas d'enfants qui mettent de casquette, alors

Monsieur le Maire : mais pas dans les classes, pas dans la classe, Monsieur JAMES. Dernière intervention, Monsieur BOTTEAU. Allez-y, Monsieur BOTTEAU.

Monsieur Vincent BOTTEAU : bon, même si on doit lever la main pour parler, ici, on n'est pas en classe, je pense qu'on est adulte, à un moment donné, pour moi, c'est une délibération que je trouve inutile, c'est abusif parce que, là, vous parlez de l'organe délibérant, mais c'est bien indiqué que pour l'auditoire, donc, c'est pour toutes les personnes présentes ici dans la salle et c'est un jugement absolument subjectif de ce qui est une tenue correcte ou de ce qui n'est pas une tenue correcte ; je vais m'arrêter là parce que on ne va pas en débattre pendant 10 ans ; c'est une délibération qui est juste abusive, qui n'amène à rien.

Monsieur le Maire : Monsieur MABILLE, vous dites ce que vous avez à dire.

Monsieur Quentin MABILLE : on mentionnera en Sous-Préfecture le caractère abusif de cette délibération.

Monsieur le Maire : très bien, merci, Monsieur MABILLE. Monsieur JAMES. Monsieur CIOTTI a eu des propos plus hard que moi.

Monsieur Quentin MABILLE : vous n'êtes pas député.

Monsieur le Maire : ce n'est pas le sujet d'être député, c'est le sujet des classes

Monsieur Quentin MABILLE : si vous en rêvez (sous réserve).

Monsieur le Maire : des classes, oh, vous savez, Monsieur MABILLE, je pense que vous aimeriez beaucoup être maire d'Hautmont, député, vous vouliez même être vice-président de l'Agglomération en appelant Benjamin SAINT-HUILE ; alors, assumez, assumez, vraiment, assumez vos envies et, sincèrement, je n'ai pas de leçons à recevoir de votre part et surtout, présentez-vous à une élection, en votre nom, et soyez élu

Monsieur Quentin MABILLE intervient en même temps, mais hors micro, ses propos ne sont pas intelligibles.

Monsieur le Maire : Monsieur JAMES.

Monsieur Pierre JAMES : je voudrais revenir sur l'article 33 de ce règlement où il est précisé que ce présent règlement remplace la version antérieure et est applicable dès son adoption par l'Assemblée, le 13 décembre 2022.

Monsieur le Maire : application le 13 décembre 2022, c'est une coquille.

Monsieur Pierre JAMES : c'est une coquille.

Monsieur le Maire : erreur matérielle.

Monsieur Pierre JAMES : bon, et puis l'article 32 a été supprimé ; on passe du 31 au 33, c'est pour savoir ce qu'il y avait dans le 32 ?

Monsieur le Maire : je n'ai pas la réponse à votre question, je ne sais pas. Je ne sais pas tout.

Monsieur Pierre JAMES : bon, enfin, je l'ai dit, ça sera au rapport.

Monsieur le Maire : attendez, j'ai le règlement intérieur, Monsieur JAMES ; eh, Monsieur JAMES a raison, il manque l'article 32 ; bon, ça a toujours été comme ça, apparemment ; ce n'est pas une réponse. C'est une erreur matérielle que l'on corrige. Bon, allez. Monsieur BOTTEAU, ce qu'on essaie de vous faire comprendre, c'est que d'avoir une casquette en conseil municipal, ça choque ; maintenant, c'est votre liberté, évidemment, de vouloir contester la décision, je vous laisse la contester. Maintenant, je propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Je vous remercie.

A LA MAJORITE DES SUFFRAGES

Votants : 33

Pour : 26

Contre : 7

MARCHES PUBLICS

4°) Appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation d'un espace bar/restaurant éphémère

Annexe 5 – Appel à candidatures - Dossier type de réponse – Convention d'occupation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 alinéa 1^{er} relatif à la clause générale de compétence ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles ;

- L.2122-1 relatif à l'obligation de disposer d'un titre pour occuper le domaine public ;
- L.2122-1-1 relatif à la liberté de la procédure de sélection préalable destinée à l'attribution d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique ;

Vu l'article 34 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, dite loi « Sapin II », relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;

Considérant qu'en 2014, afin de proposer un espace convivial sur le site du port de plaisance, la commune a fait l'acquisition d'un bâtiment modulaire doté d'un espace salle-bar non aménagé et d'un espace sanitaire ;

Que cet espace « paillote-bar éphémère » peut accueillir moins de 19 personnes assises en intérieur ;

Considérant que dans un objectif d'attractivité de la commune, la Ville souhaite lancer un appel à candidatures afin d'autoriser un exploitant à occuper son domaine public ;

Considérant que conformément à l'article L.2122-1-1 du CG3P, la Ville souhaite mettre en œuvre une procédure respectant les principes de transparence et d'égalité de traitement ;

Que pour respecter ces principes, la Ville lance un appel à manifestation d'intérêt afin d'attirer tous les exploitants susceptibles d'être intéressés par l'exploitation de la « paillote-bar éphémère » ;

Considérant qu'au cours de cette publication, les exploitants intéressés sont invités à remplir un dossier qui permettra de réaliser une analyse des différentes candidatures. Le dossier permettra à la commune d'apprécier les garanties professionnelles et financières du candidat.

Que pour sélectionner l'exploitant retenu, les critères ci-dessous seront pris en compte :

- La capacité financière de l'exploitant à supporter un tel projet ;
- La pertinence du projet ;
- La présentation détaillée des activités envisagées sur le site ;

- La qualité des produits, des mets proposés et du service ;
- La capacité à créer du lien social ;
- La qualité des aménagements envisagés pour valoriser le site ;
- Les actions mises en œuvre pour assurer la propreté, la sécurité et la tranquillité du site et des riverains.

Considérant que la date limite de remise du dossier est fixée au mercredi 29 mars à 12h00 au plus tard ; soit 15 jours de publication ;

Considérant que suite à la réception des candidatures, il est proposé de constituer un jury ad hoc qui permettra d'étudier les dossiers des candidats afin de réaliser une analyse pertinente au regard des critères préétablis ;

Que ce jury sera composé d'élus soutenus dans leur travail par un secrétariat composé d'agents de la Ville ;

Considérant que ce jury se réunira le vendredi 14 avril 2023 à 14h00 dans la Salle Sambre aux Ecuries de l'Abbaye, Square du 8 mai 1945 à Hautmont 59330, il est proposé de désigner les membres de jury avec voix délibératives selon la liste ci-dessous :

- 1- Mme Aude VAN CAUWENBERGE
- 2- M. David VAN DEN BROECK
- 3- M. Michel TRIGAUT
- 4- M. Didier WASTERLAIN
- 5- M. Christophe FORIEL

Qu'au cours de cette réunion, Madame Malika BOUDINA présidera la séance et qu'en cas de partage égale des votes, elle aura voix prépondérante ;

Considérant qu'en cas d'indisponibilité d'un des membres, il est possible pour chacun d'entre eux de prévoir un suppléant ;

Que la liste des suppléants est établie comme suit :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Aude VAN CAUWERBERGE	M. Stéphane DUFOUR
M. David VAN DEN BROECK	Mme Caroline GIGAREL
M. Michel TRIGAUT	M. Philippe DIREZ
M. Didier WASTERLAIN	M. Anthony LARROQUE
M. Christophe FORIEL	M. Pierre JAMES

Considérant qu'au terme de cette consultation et de la décision du jury, il sera établi avec l'exploitant retenu une convention d'occupation temporaire du domaine public pour trois périodes :

- Une période du 16 mai 2023 au 31 décembre 2023 ;
- Une période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- Une période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Que conformément au CG3P, cette mise à disposition du domaine public est réalisée moyennant une redevance annuelle de 6 000 € HT et que toutes les charges liées à cette exploitant seront à la charge du preneur ;

Il est demandé aux membres de l'Assemblée :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation de cette activité ;

D'APPROUVER la composition du jury qui se réunira sous la présidence de Mme Malika BOUDINA comme suit :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Aude VAN CAUWERBERGE	M. Stéphane DUFOUR
M. David VAN DEN BROECK	Mme Caroline GIGAREL
M. Michel TRIGAUT	M. Philippe DIREZ
M. Didier WASTERLAIN	M. Anthony LARROQUE
M. Christophe FORIEL	M. Pierre JAMES

D'APPROUVER le montant de la redevance annuelle de 6 000 € HT (SIX MILLE EUROS HT),

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire aux fins de la présente délibération et notamment la Convention d'occupation temporaire du domaine public faisant suite à cette procédure.

Monsieur le Maire : Malika BOUDINA.

Madame Malika BOUDINA : bonsoir. Nous allons passer au 4^{ème} point. Enfin. Désolée, c'est ma petite boutade. Donc, une délibération qui autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation d'un espace bar/restaurant éphémère et signer tout document nécessaire aux fins de la présente délibération et notamment la convention d'occupation temporaire du domaine public faisant suite à cette procédure.

Cette délibération valide également la composition du jury qui se réunira le 14 avril pour étudier les dossiers qui doivent être remis avant le 29 mars ; vous avez 3 annexes en plus de ce rapport de présentation : l'appel à candidatures, le dossier-type de réponse, le projet d'occupation temporaire. Donc, nous allons rester dans les erreurs matérielles, vous constaterez que vous avez un dossier complet sur table parce que nous avons remarqué avec Madame DECAGNY quelques coquilles. Je vais juste vous préciser quelques critères.

Monsieur le Maire : vous pouvez préciser, Madame BOUDINA, les coquilles matérielles, les erreurs matérielles ?

Madame Malika BOUDINA : je peux en préciser au moins une : c'est sur le tarif, en fait, c'est vraiment une erreur de frappe : normalement, c'est 6 000€ hors taxes et sur le document que vous avez, il est inscrit 8 000€ hors taxes.

Monsieur le Maire : prenez en compte 6 000€ hors taxes.

Madame Malika BOUDINA : les critères que nous souhaitons appliquer sur cet appel à manifestation d'intérêt : la capacité financière à supporter un tel projet, la pertinence du projet, une présentation détaillée des activités, la qualité des produits, des mets et la qualité du service, la capacité à créer du lien social, la qualité des aménagements pour valoriser le site et l'action mise en œuvre pour assurer la propreté, la sécurité et la tranquillité du site pour les riverains.

Monsieur le Maire : est-ce que vous avez des questions ? Monsieur JAMES.

Monsieur Pierre JAMES : oui, pour reprendre la procédure d'appel d'offres, enfin, ça ne s'appelle pas appel d'offres.

Madame Malika BOUDINA : appel à manifestation d'intérêt.

Monsieur Pierre JAMES : oui, oui ; date limite le 29 mars, donc, pour les personnes qui ont été informées comment ?

Madame Malika BOUDINA : c'est lors de ce conseil qu'ils seront informés

Monsieur le Maire : publicité après sur les journaux officiels.

Monsieur Pierre JAMES : réunion du jury le 14 avril à 14 h 00 et une autorisation d'exploiter pour la personne qui sera retenue le 15

Madame Malika BOUDINA : 15 quoi ?

Monsieur Pierre JAMES : 15 avril

Madame Malika BOUDINA : je pense que c'est une coquille aussi

Monsieur le Maire : c'est 15 mai, on rectifie en séance ; ce n'est pas le 15 avril, c'est le 15 mai. En fait, on devait aller au terme de

Madame Malika BOUDINA : de l'ancienne convention

Monsieur le Maire : de l'ancienne convention et c'est, Madame DECAGNY vient de me le dire, c'est la seconde erreur matérielle, il y avait le prix et la date ; on est sur le 15 mai et pas le 15 avril.

Monsieur Pierre JAMES : oui, ça fait beaucoup de coquilles, Monsieur le Maire.

Madame Malika BOUDINA : on s'en excuse, Monsieur JAMES.

Monsieur le Maire : vous savez les équipes municipales font un gros travail, les agents qui

Monsieur Pierre JAMES : non, je ne critique pas.

Monsieur le Maire : vraiment, je peux vous dire que les agents qui ont préparé le conseil municipal sont très embêtés parce qu'on s'en est rendu compte après l'envoi et, voilà, ce n'est pas leur faute, elles font un gros travail et je ne veux pas les mettre en cause par rapport à ces coquilles, au contraire, ça arrive à tout le monde de faire des erreurs.

Monsieur Pierre JAMES : non, mais ok, c'est bon. 15 mai, démarrage de l'activité à partir du 15 mai.

Madame Malika BOUDINA : démarrage de l'activité à partir du 15 mai du nouveau porteur qui sera

Monsieur Pierre JAMES : oui, donc, le 15 mai, rien avant ?

Monsieur le Maire : non, vous avez l'ancien

Madame Malika BOUDINA : vous avez l'ancien

Monsieur le Maire : l'ancienne convention, elle fonctionne toujours jusqu'au 14 au soir, enfin je n'ai pas les dates ; jusqu'au 14 mai au soir, je préfère ne pas dire de bêtises.

Monsieur Pierre JAMES : ah, d'accord.

Monsieur le Maire : donc, l'ancienne convention, elle est valable jusqu'au 14 mai, la nouvelle convention commence le 15 mai et, donc, l'ancien exploitant exerce son activité jusqu'au 14 au soir, le nouvel exploitant à partir du 15 matin ;

Monsieur Pierre JAMES : donc, s'il y a un changement, si, au niveau de l'appel d'offres, il y a un autre prétendant, l'ancien va devoir libérer sa place, pour commencer à exploiter

Monsieur le Maire : je n'ai pas entendu, répétez, Monsieur JAMES.

Monsieur Pierre JAMES : il y a un appel d'offres, donc il y a appel à concurrence pour l'exploitation de la paillote

Monsieur le Maire : on est soucieux de tout ça

Monsieur Pierre JAMES : oui, oui ; si l'exploitant actuel fonctionne jusqu'au 15 mai

Monsieur le Maire : 14 au soir.

Monsieur Pierre JAMES : 14 au soir et s'il n'est pas retenu, c'est une autre personne qui prendra et

Madame Malika BOUDINA : il doit libérer les lieux le 14.

Monsieur Pierre JAMES : il doit libérer les lieux le 14, mais il aura commencé son activité avant ?

Monsieur le Maire : il le saura avant, Monsieur JAMES.

Madame Malika BOUDINA : il le saura avant, il sera informé avant ; peut-être qu'il ne travaillera pas le 14 au soir.

Monsieur JAMES Pierre : oui, non, d'accord mais

Monsieur le Maire : qu'est-ce qui n'est pas clair pour vous ? C'est normal, c'est comme quand vous avez un bail de location, l'ancien locataire, il laisse au nouveau et voilà, c'est la même chose, c'est comme un bail de location pour les particuliers.

Monsieur Pierre JAMES : oui, mais je ne voudrais pas être à la place de l'exploitant actuel de démarrer l'exploitation et de se voir retirer au tout début de ...

Monsieur le Maire : mais, Monsieur JAMES, il ne démarre pas son exploitation, il a déjà son matériel à l'intérieur.

Monsieur Pierre JAMES : oui, oui, il doit s'engager sur des achats, des travaux et autres.

Monsieur le Maire : je pense qu'il a déjà fait les achats l'année dernière quand il a eu l'exploitation de la paillote

Madame Malika BOUDINA : il sera informé dès qu'on aura la possibilité d'informer sur le nouveau porteur retenu, cela lui laissera le temps de s'organiser.

Monsieur le Maire : mais, en tout cas, c'est comme pour un bail de location classique, de changement de locataire.

Monsieur Pierre JAMES : c'est une mauvaise période ça, c'est le début, c'est le démarrage de l'activité (**sous réserve**)

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU.

Monsieur Vincent BOTTEAU : oui, je rebondis comme vous avez annoncé qu'il avait sûrement fait tous les achats l'an dernier, parce que je vois qu'entre 2022 et 2023, il y a en plus deux stores illuminés, des extérieurs : délimitation réalisée avec des cloisons en fer galvanisé avec le logo de la paillote, des chalets, donc, tout ça, c'est l'ancien exploitant qui a pris en charge ?

Monsieur le Maire : non, je crois que, Madame BOUDINA, vous souhaitez répondre ? La partie métallique, c'est la société locale SPL, qui fait un chouette travail, qui a fait les barrières, vous

la connaissez, Monsieur BOTTEAU, c'est une belle entreprise du coin et c'est la commune qui ...

Madame Malika BOUDINA : tout ce qui est dans l'appel à manifestation d'intérêt appartient à la ville.

Monsieur Vincent BOTTEAU : en fait, justement, SPL a fait ça à titre gracieux ?

Monsieur le Maire et Madame Malika BOUDINA : ha, non, nous avons payé.

Monsieur le Maire : c'est la commune qui a payé

Monsieur Vincent BOTTEAU : mais, justement là où je me pose la question parce qu'il est dit qu'en gros la commune ne fera pas d'investissement matériel dans le cadre de la convention d'occupation de la paillote

Madame Malika BOUDINA : sur cet appel à manifestation d'intérêt

Monsieur Vincent BOTTEAU : donc, sur l'ancien, la ville a investi

Monsieur le Maire : sur l'ancien, la ville a

Monsieur Vincent BOTTEAU : et, donc, le nom la paillote, le logo, tout ça appartient à la ville ?

Madame Malika BOUDINA : oui.

Monsieur le Maire : ça a été déposé.

Monsieur Vincent BOTTEAU : ça va ; non, c'est pour être sûr ; quand il y a des soucis avec l'ancien

Monsieur le Maire : non, non, pas de souci avec personne.

Monsieur Vincent BOTTEAU : on ne sait jamais, on ne sait jamais, non, des fois, on est surpris, voilà,

Monsieur le Maire : c'est tout Monsieur BOTTEAU ? Allez-y, allez-y.

Monsieur Vincent BOTTEAU : qu'est-ce qui justifie l'évolution ? On était à 1 500 l'an dernier, on est à 6 000 aujourd'hui ; bon, même s'il y a un peu plus d'espace extérieur, je veux bien le croire, mais passer de 1 500 à 6 000

Madame Malika BOUDINA : en fait, on est revenu au tarif 2021 ; si vous voulez sur 2021, on a entendu l'ancien exploitant qui avait des difficultés, etc., on s'est dit : voilà, ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est trouver un porteur qui dynamise, donner envie à d'autres porteurs de venir ; on a eu une belle année d'activité en 2022, ce qui attire d'autres porteurs de projet ; pour cette année, on peut se permettre de revenir au tarif initial.

Monsieur le Maire : je pense qu'en fait, c'était un peu « the place to be » l'été dernier ; je pense que le succès de la paillote a été bien au-delà d'Hautmont parce qu'il y a eu des soirées à 300/350 personnes, avec également l'Isara parce qu'on fait, l'exploitant de la paillote, on lui permet d'être éventuellement partenaire de l'Isara et de faire un peu la croisière s'amuse sur la Sambre ; et, donc, toutes ces soirées ont rayonné au-delà d'Hautmont et je pense qu'on va avoir beaucoup de demandes, notamment j'ai entendu parler de personnes sur Valenciennes, Le Quesnoy, qui étaient intéressées pour répondre à l'appel à projet ; je pense qu'on va avoir beaucoup de dossiers qui vont être retirés.

Monsieur Vincent BOTTEAU : juste dernière question : il y a des investissements qui sont prévus par la ville au niveau de la structure ? Aucun ? Vu qu'il y en a eu l'an dernier, je me dis que ...

Monsieur le Maire : la seule question qu'on s'est posée, ce sont les sanitaires.

Madame Malika BOUDINA : c'est la seule chose, peut-être, qu'on ajoutera.

Monsieur Vincent BOTTEAU : ok, ça va.

Monsieur le Maire : parce qu'en fait, un sanitaire, ce n'est pas suffisant.

Madame Malika BOUDINA : pour 300 personnes, ça ne suffit pas.

Monsieur Vincent BOTTEAU : je comprends.

Monsieur le Maire : je vous propose de passer au vote. Merci, Monsieur BOTTEAU, de comprendre. On passe au vote ? Unanimité, je vous remercie.
Il y a Monsieur MARTIN qui doit s'absenter, il donne pouvoir à Madame VAN CAUWENBERGE.

VOTE A L'UNANIMITE

TRAVAUX

5°) RD 107 - Requalification des trottoirs et des stationnements, création d'un plateau ralentisseur, aménagement de quais bus et entretien ultérieur – Convention avec le Département

Pour rappel, des travaux de réfection sont en cours de réalisation sur la RD107, conjointement avec le Département et la commune de Neuf-Mesnil.

A ce titre, la commune d'Hautmont envisage des aménagements sur une partie de la voirie, à savoir : la requalification des trottoirs et des stationnements, la création d'un plateau ralentisseur, l'implantation de quais bus.

Les emprises considérées par ces opérations relèvent du domaine public routier départemental. Ainsi, il convient de signer avec le Département une convention qui fixe les conditions d'occupation du domaine public routier départemental ainsi que les modalités techniques, administratives et financières.

Maître d'ouvrage, la Commune préfinancera l'opération en totalité pour un montant estimé à 107 855€, avec une participation du Département de 18 550€ dans le cadre de son programme 2022 de réalisation de trottoirs le long des routes départementales.

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Règlement de Voirie Interdépartemental 59-62,

Vu la délibération n°68 du Conseil Municipal du 17 juin 2022 relative à la signature de conventions de partenariat et de constitution d'un groupement de commandes avec le Département dans le cadre des travaux de la RD107 sur les communes de Neuf-Mesnil et d'Hautmont,

Vu la convention relative à la requalification des trottoirs et des stationnements, création d'un plateau ralentisseur, l'aménagement de quais bus et leur entretien ultérieur,

Considérant que la commune d'Hautmont assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

Il est demandé aux membres de l'Assemblée :

D'APPROUVER les termes de la convention à intervenir avec le Département, présentée en annexe,

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention, et ses éventuels avenants, ainsi que tout document nécessaire dans ce dossier.

Monsieur le Maire : Au niveau des travaux, Monsieur WASTERLAIN.

Monsieur Didier WASTERLAIN : bonsoir. Délibération n°5 qui concerne la convention avec le Département pour les travaux de la rue de Sous le Bois. Des travaux sont en cours conjointement avec le Département et la commune de Neuf-Mesnil ; la commune d'Hautmont envisage des aménagements sur une partie de la voirie : requalification des trottoirs et des stationnements, création d'un plateau ralentisseur et implantation de quais bus ; la part à

charge de la commune sera de 107 855€ avec une participation du Département de 18 550€. Des questions ?

Monsieur le Maire : on passe au vote ; qui est favorable ? Unanimité, je vous remercie. Monsieur WASTERLAIN. On ne change pas une équipe qui gagne.

VOTE A L'UNANIMITE

URBANISME

6°) Schéma d'accueil vélo de l'Avesnois – Convention de mise à disposition d'une emprise foncière sise rue de la Providence pour l'implantation de mobiliers de services vélo

Annexe 7 - Convention

Afin de compléter le déploiement du schéma d'accueil vélo de l'Avesnois, la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, porteuse du projet, sollicite la commune pour la mise à disposition, au moyen d'une convention, d'une emprise foncière, sise rue de la Providence.

Cette parcelle, cadastrée section BH n°785, à usage de terrain de jeux multisports, accueillera un box de stationnement vélos sécurisé et une borne atelier autoréparation-gonflage.

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2019 portant modification des statuts de la CAMVS et en particulier l'article relatif aux compétences en matière de développement touristique et notamment l'article 2.3.o relatif aux compétences facultatives en matière d'élaboration et de mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique,

Vu la délibération n°3222 du Conseil communautaire de la CAMVS en date du 7 avril 2022 relative à la signature de conventions de mises à disposition avec les communes membres pour la pose des panneaux d'accueil et des mobiliers de services vélo sur le territoire de la CAMVS,

Considérant l'intérêt pour la commune de participer au développement de l'offre de loisirs et de tourisme à vélo sur le territoire,

Il est demandé aux membres de l'Assemblée :

D'APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition à la CAMVS de la parcelle cadastrée section BH n°785, sise rue de la Providence, destinée à l'implantation d'un box de stationnement vélos sécurisé et une borne atelier autoréparation-gonflage,

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, et ses éventuels avenants pouvant y être rattachés, ainsi que tout document nécessaire dans ce dossier.

Monsieur Didier WASTERLAIN : la délibération suivante concerne la mise à disposition d'une emprise foncière pour l'accueil vélo. L'agglomération, porteuse du projet, sollicite la commune pour la mise à disposition, au moyen d'une convention, d'une parcelle, cadastrée section BH n°785, rue de la Providence pour accueillir un box de stationnement vélos sécurisé et une borne atelier autoréparation et gonflage. Des questions ?

Monsieur le Maire : Monsieur JAMES.

Monsieur Pierre JAMES : oui, je voulais savoir, en cas de vandalisme de l'enclos, qui est responsable ? C'est la ville ou c'est l'agglomération ?

Monsieur Didier WASTERLAIN : c'est l'agglomération, c'est l'agglomération qui prend à sa charge ; tout ce que l'agglomération nous demande, c'est de signaler les dégradations ; tous les frais et dégradations sont réparés et pris en charge par l'agglomération.

Monsieur Pierre JAMES : merci.

Monsieur Didier WASTERLAIN : pas de quoi.

Monsieur le Maire : je vous propose de passer au vote. Unanimité, je vous remercie.

VOTE A L'UNANIMITE

VIE ASSOCIATIVE

7°) Modification du règlement d'attribution des subventions aux associations hautmontoises

Annexe 8 – Règlement

En 2021, dans un souci de transparence et afin d'encadrer les relations qu'elle entretient avec les associations, la commune a mis en place un règlement d'attribution des subventions annuelles ou exceptionnelles.

Il convient, à ce jour, d'y apporter les modifications suivantes :

- Le dépôt du dossier de demande de subvention se fait désormais auprès du service « Protocole/Associations »,
- Article 4 - Catégories :
 - La catégorie 5 est ainsi complétée : « ASSOCIATIONS CARITATIVES /SOCIALES

- La catégorie 7 « AUTRES » doit être précisée par l'association.
- Article 5 – Critères d'attribution :
- L'alinéa 7 est ainsi complété : « La mise à disposition ponctuelle ou récurrente d'un local, *de moyens matériels et humains.* »
- Article 6 - Délais de dépôts :
- La date limite de dépôt du dossier est fixée au 15 avril de l'année en cours,
 - Le vote du Conseil Municipal interviendra en juin et au conseil de fin d'année.

Vu la délibération n°14 du 12 mars 2021 portant adoption d'un règlement d'attribution des subventions aux associations hautmontoises,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications à ce règlement,

Considérant que, conformément à l'article 13 du document considéré, toute modification doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal,

Il est demandé aux membres de l'Assemblée :

D'APPROUVER les modifications proposées au règlement d'attribution des subventions aux associations hautmontoises.

Monsieur le Maire : la vie associative, Madame VAN CAUWENBERGE.

Madame Aude VAN CAUWENBERGE : cette délibération concerne quelques modifications du règlement d'attribution des subventions aux associations hautmontoises ; on en avait parlé lors de la réunion de la semaine dernière, il fallait apporter quelques précisions ; simplement, le dépôt du dossier se fera désormais au près du service PAF, Protocole associatif festif ; le 2^{ème} article, en fait, on complète des catégories : associations caritatives et/ou sociales et on demande aux associations qui se situeraient dans la catégorie 7, qui s'appelle « Autres » de préciser à quelle catégorie cela correspond. On demande également d'intégrer la mise à disposition ponctuelle ou récurrente d'un local, de moyens matériels et humains et, ensuite, on a révisé en fonction, notamment, du calendrier comptable, la date limite de dépôt des dossiers fixée au 15 avril de l'année en cours et le vote du Conseil Municipal interviendra en juin et au conseil de fin d'année, notamment aussi pour les subventions exceptionnelles.

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU.

Monsieur Vincent BOTTEAU : au niveau de l'article 3 – Conditions d'éligibilité : pour être éligible à l'octroi d'une subvention, l'association doit avoir au moins un an d'existence lors du dépôt de la demande de subvention et article 7 : en cas de 1^{ère} demande, l'association devra présenter, en complément, le récépissé de déclaration de création à la Sous-Préfecture. Comment peut-on expliquer aujourd'hui que pour l'exercice 2022, il y a une subvention annuelle de 20 000€ qui a été attribuée à une association par vote du Conseil municipal du 13 décembre 2022, pour une association déclarée en Sous-Préfecture le 6 décembre 2022, publié au Journal Officiel le 13 décembre 2022 ? Aujourd'hui, Sambre Lumières est devenue, pour 18

jours d'activité, en 2022, la 4^{ème} association la mieux subventionnée de la ville alors qu'elle n'existait que depuis une seule semaine ? On avait demandé des informations, on nous avait dit que l'association avait été créée en 2022, à l'été 2022, qu'elle est présidée par Monsieur YANSEN ou JANSENE, sauf qu'en fait, Sambre Lumières n'est pas du tout dirigée par Monsieur JANSENE ; elle a son siège social à La Chapelle et, en plus, il apparaît qu'elle découle d'une structure qui est nommée « Maison de la photographie » qui est située à Lille, qui a fermé après avoir connu la suppression progressive de ses subventions publiques, c'est indiqué sur leur site, et, là, actuellement, divers litiges sont notamment en cours avec cette structure. Du coup, là, ça commence à être un petit peu flou ces liens entre des structures de Lille et l'association, le fait qu'on lui verse une subvention alors qu'elle est déclarée depuis même pas une semaine ?

Monsieur le Maire : mais, Monsieur BOTTEAU, quand on a fait la délibération, on vous a expliqué que c'était en lien avec un certain nombre d'actions qui avaient eu lieu dans le cadre des QPV, qui avaient été plébiscitées par les habitants de la commune ; je ne souhaite aucune polémique par rapport à ça.

Monsieur Vincent BOTTEAU : mais l'association n'existait même pas, elle existait à peine.

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU, si vous reprenez ce qui a été dit, l'association Sambre Lumières a des projets de formation à la photographie, à l'image à Hautmont et ailleurs et je trouve, et ce sont les échos qu'on a eu dans le quartier, les travaux qu'ils ont faits, les enfants et les adultes ont plébiscité et quand il y a eu ce souhait de monter une association autour de l'image et de la photo et également du Street art, on s'est dit : oui, on a envie de vous accompagner.

Monsieur Vincent BOTTEAU : en fait, vous ne répondez pas à ma question.

Monsieur le Maire : là, on vous parle du nouveau règlement ; l'année dernière, cette disposition n'était pas dans l'ancien règlement.

Monsieur Vincent BOTTEAU : elles ne sont pas indiquées comme faisant partie des nouvelles modifications dans le règlement actuel. En tout cas, pour 18 jours d'activité, l'association a touché 20 000€, ce qui fait 1 111€ par jour, qui équivaut à 405 555€ sur un an, pour 18 jours d'activité.

Monsieur le Maire : sur 10 ans, ça fait 405 000€

Monsieur Vincent BOTTEAU : justement ce que je ne comprends, c'est qu'on attribue 20 000€ à une association que vient à peine d'être créée alors qu'il y a des

Monsieur le Maire : il y a des actions qui sont prévues cet été avec cette association et ...

Monsieur Vincent BOTTEAU : et bien alors, c'est sur l'exercice 2023 qui faut payer la subvention.

Monsieur le Maire : et, donc, vous verrez les actions qui seront menées par cette association

Monsieur Vincent BOTTEAU : à côté de ça, l'association met quand même en ligne une offre d'emploi pour un chargé en relations extérieures, donc, c'est pour payer ça la subvention des 20 000 parce que les activités de cet été

Monsieur le Maire : je pense que cette association n'a pas que des subventions de la ville d'Hautmont.

Monsieur Vincent BOTTEAU : mais les activités de cet été doivent être subventionnées sur l'exercice 2023, pas sur l'exercice 2022.

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU, vous poserez la question au président d'association.

Monsieur Vincent BOTTEAU : en fait, vous ne savez pas répondre.

Monsieur le Maire : je ne suis pas président d'association.

Monsieur Vincent BOTTEAU : non, là, je vous demande comment la ville a décidé d'attribuer 20 000€ à une association qui n'existait que depuis une semaine ?

Monsieur le Maire : la ville a donné une subvention à une association qui a des projets autour de la photographie dans le cadre des quartiers et on a trouvé que le projet était intéressant et on leur a dit : ok, on y va et ils nous ont dit qu'ils lançaient des actions en 2023, le temps pour eux de les préparer, ils avaient besoin d'une subvention exceptionnelle en 2022 que nous avons

Monsieur Vincent BOTTEAU : alors, c'est une subvention annuelle qui a été attribuée

Monsieur le Maire : subvention qui a été attribuée à hauteur de 20 000€ pour mener à bien des actions.

Monsieur Vincent BOTTEAU : non, mais soyez clair dans ce que vous faites, après ça reviendra dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Madame Aude VAN CAUWENBERGE : alors, justement, Monsieur BOTTEAU, soyez rassuré, conformément à toutes les recommandations qui ont été faites par la CRC, nous assisterons aux AG, nous demanderons les rapports financiers, les bilans moraux et nous suivrons, comme toutes les associations, cette vie associative ; soyez rassuré, on fera pour Sambre Lumières ce qu'on fait pour les autres associations.

Monsieur le Maire : ce qui est important, c'est de regarder ce qui est fait par l'association.

Madame Aude VAN CAUWENBERGE : ne vous inquiétez pas et on les accompagnera comme on accompagne les autres associations de façon à développer un maximum de culture, de sport sur la ville d'Hautmont.

Monsieur Vincent BOTTEAU : moi, tout ce que je vois aujourd'hui, c'est qu'on a des associations qui existent depuis des années, qui sont en galère par rapport à leur baisse de subvention, voir la suppression de subvention.

Madame Aude VAN CAUWENBERGE : alors, vous pensez à qui ?

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU, vous pensez à qui ?

Madame Aude VAN CAUWENBERGE : vous pensez à qui ?

Monsieur Vincent BOTTEAU : vous demanderez aux présidents d'association, Monsieur le Maire.

Madame Aude VAN CAUWENBERGE : mais, enfin, c'est nous qui sommes en relation avec les présidents d'association, je n'ai pas de remarques à ce sujet ; vous avez des remarques de quel président ?

Monsieur Vincent BOTTEAU : vous demanderez aux présidents d'association.

Madame Aude VAN CAUWENBERGE : c'est comme la liste, en fait, donnez-nous des informations qu'on puisse avancer, que ce soit constructif.

Monsieur Vincent BOTTEAU : je ne vais pas vous donner des éléments parce que je sais très bien qu'à partir du moment où il y a des contacts qui existent, ça peut poser problème au niveau de cette assemblée,

Monsieur le Maire : Monsieur BOTTEAU, dites-nous.

Monsieur Vincent BOTTEAU : quoiqu'il en soit, il y a des associations historiques de la ville qui, aujourd'hui, sont en galère avec des baisses de subvention, des suppressions de subventions,

Monsieur le Maire : mais, de qui vous parlez ?

Monsieur Vincent BOTTEAU : et, à côté de ça, une association qui vient d'être créée qui a 20 000€.

Monsieur le Maire : mais de qui vous parlez, Monsieur BOTTEAU, de qui vous parlez, Monsieur BOTTEAU, soyez précis.

Madame Aude VAN CAUWENBERGE : on n'a pas baissé de subvention depuis que nous sommes présents et on les augmente,

Monsieur Vincent BOTTEAU : regardez la presse (**sous réserve**)

Monsieur Pierre JAMES : je pense que Monsieur BOTTEAU veut parler de Hautmont Bateaux qui avait demandé une subvention, il y a 3 ans, qui lui a été refusée, c'est peut-être pour ça

Madame Aude VAN CAUWENBERGE : il y a 3 ans ?

Monsieur Pierre JAMES : pardon ?

Madame Aude VAN CAUWENBERGE : mais, on en avait discuté, Monsieur JAMES, il me semble,

Monsieur Pierre JAMES : non, mais ...

Monsieur le Maire : Pierre, Pierre, il y a combien de trésorerie dans votre association ? non, mais dites-le,

Monsieur Pierre JAMES : mais, non, ne raisonnez pas comme ça

Monsieur le Maire : Monsieur JAMES

Monsieur Pierre JAMES : je vous avais expliqué dans un courrier que pour organiser ...

Monsieur le Maire : Monsieur JAMES, Monsieur BOTTEAU a le sourire,

Monsieur Pierre JAMES : non, non,

Monsieur le Maire : dites-nous au niveau de votre association

Monsieur Pierre JAMES : non, non, ne détournes pas la vérité ; je vous avais expliqué, il y a 3 ans, que j'ai fait ma demande de subvention pour organiser ...

Monsieur le Maire : Monsieur JAMES,

Monsieur Pierre JAMES : que pour organiser un cabaret comme on voulait le faire, il fallait 15 000€, Monsieur, il fallait 15 000€.

Monsieur le Maire : vous avez combien sur votre trésorerie d'association ?

Monsieur Pierre JAMES : j'ai 14 000€, mais je ne peux pas faire ce que je voulais faire, ce que je promets à chaque fois à mes adhérents et aux autres personnes de faire un spectacle.

Monsieur le Maire : il y a peut-être des spectacles qui coûtent moins chers que ce que vous aviez imaginé.

Monsieur Pierre JAMES : oui, mais bien sûr ; je pense que si on loue des trottinettes, ça coûtera moins cher.

Monsieur le Maire : c'est noté, Monsieur JAMES ; merci pour cette remarque. C'est noté, Monsieur JAMES.

Madame Aude VAN CAUWENBERGE : on passe au vote, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : on passe au vote. Qui est favorable ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstentions, merci.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES		
VOTANTS : 33	POUR : 26	ABSTENTIONS : 7

RESSOURCES HUMAINES

8°) Modification du tableau des emplois et création d'emplois permanents

Annexe 9 – Tableau des emplois

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L313-1 et L332-8 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3-3 et 34 ;

Vu l'Ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Comité Technique du 08 mars 2023 ;

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient donc à la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de créer un emploi de catégorie A à temps complet, au grade d'Attaché territorial, dans le cadre du recrutement d'un responsable des affaires juridiques et de la commande publique, en raison des besoins nécessaires de la collectivité ;

Considérant que cette ouverture de poste fait suite au reclassement d'un agent ayant repris le travail après un congé longue durée, au sein de la bibliothèque municipale en qualité de responsable, et qu'à ce titre il convient donc de procéder à une ouverture de poste pour le remplacer ;

Considérant que ce poste est ouvert à temps complet et ce, à compter du 1^{er} avril 2023 ;

Considérant que le Responsable des Affaires Juridiques et de la Commande Publique, aura pour missions et activités principales trois grands domaines :

1/ la commande publique :

Il ou elle sera chargé(e) :

- De concevoir les contrats publics et les dossiers de consultation des entreprises
- De conseiller les élus et les services quant aux choix des procédures, à l'évaluation des risques juridiques, à l'analyse des besoins et au choix des procédures à mettre en œuvre
- De gérer la politique d'achat de la collectivité dans une optique de transparence
- De contrôler les marchés publics en cours
- De garantir la sécurisation juridique de la collectivité sur les procédures de commande publique, et plus largement sur l'ensemble des contrats et conventions qui peuvent engager la collectivité.
- De sensibiliser les acteurs de la commande publique
- De piloter et organiser les procédures de passation des marchés publics : relecture des pièces techniques, rédactions des pièces administratives, gestion de la publicité, de la réception des plis,)
- D'élaborer et piloter les outils de la commande publique (tableaux de bord, fiches achats, ...)
- De valider les délibérations relatives à la commande publique à soumettre à l'assemblée délibérante
- De préparer et animer les réunions des commissions, des jurys de concours, concessions de service public, ...
- D'animer des groupes de travail « commande publique » et « politique d'achat »
- D'organiser le recensement des actes d'achat des directions et services
- De planifier les consultations en lien avec les services
- De renforcer la prise en compte du développement durable dans l'achat public
- De gérer les précontentieux et contentieux
- De manager le service de la Commande Publique (organisation, répartition des tâches, appui...)
- D'organiser et d'encadrer le service achats

2/ les affaires juridiques :

Il ou elle sera chargé(e) :

- D'assister, conseiller et alerter les élus et services de la collectivité sur les risques juridiques
- De contrôler préalablement les actes juridiques, leur validité, et d'informer et sensibiliser les services sur les risques encourus par la collectivité
- De régler les conflits et gérer les contentieux, notamment en préparant les documents nécessaires à la représentation de la collectivité devant les juridictions
- D'analyser l'impact des évolutions juridiques pour la collectivité
- De rédiger, contrôler et sécuriser les actes juridiques (arrêtés, décisions, conventions, ...)
- D'assurer la gestion des assemblées : organisation des séances, relecture des rapports, contrôle des procédures, assurer le fonctionnement général de l'administration de la collectivité (arrêtés de délégation, ...)

3/ la gestion des assurances :

Il ou elle sera chargé(e) :

- D'assurer le lien avec les assureurs, les experts et les sinistrés pour toutes les structures de la collectivité

- D'assurer le suivi lié aux dommages aux biens et aux ouvrages, à la responsabilité civile, au parc automobile, à la protection juridique jusqu'aux indemnisations le cas échéant
- De gérer les différentes polices d'assurance et marchés relatifs aux assurances
- D'analyser et comprendre les clauses des contrats pour chacun des risques couverts
- De participer à la passation des marchés de service d'assurances et à l'élaboration de cahiers des charges de consultation, en lien avec l'AMO en courtage
- D'assurer le suivi administratif des contrats, par type de risques, par contrat, par sinistre, par structure, etc...
- D'assurer le traitement des demandes pour les assurances temporaires intervenant lors des prêts de véhicules
- D'assurer une actualisation permanente du patrimoine immobilier assuré en lien avec les services techniques
- De rédiger les communications et correspondances entre les parties
- De créer et suivre des tableaux annuels des sinistres pour chaque risque couvert

Considérant que l'agent devra être de formation juridique (BAC +4 / BAC +5), qu'il devra disposer d'une bonne maîtrise du fonctionnement d'une collectivité territoriale et de solides compétences juridiques en droit public.

Considérant que l'agent aura droit au régime indemnitaire (IFSE et CIA) correspondant à son groupe de fonction, qu'il s'agisse d'un agent titulaire de la fonction publique ou d'un agent contractuel ;

Considérant que le recours à un agent contractuel est autorisé au regard de la technicité et des compétences requises pour le poste, mais également eu égard aux difficultés constatées pour recruter.

En effet, par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-1, des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que cette ouverture de poste aura un impact sur le tableau des effectifs et qu'en conséquence celui-ci sera mis à jour ;

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget ;

Il est demandé aux membres de l'Assemblée :

DE PROCEDER à la modification du tableau des effectifs du personnel territorial de la commune conformément au tableau ci-dessous :

VILLE			
Grade	Modification	Date d'effet	Nombre d'emplois après modification

FILIERE ADMINISTRATIVE			
Cadre d'emploi : Attaché			
Attaché Territorial	Ouverture : 1	01/04/2023	9 postes

D'AUTORISER :

- l'ouverture d'un poste de catégorie A « Attaché Territorial », en filière administrative ;
- le recrutement d'agents contractuels, dans l'hypothèse où les vacances d'emplois ne seraient pas pourvues par des fonctionnaires titulaires ou stagiaires conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 du Code général de la Fonction Publique. Dans ce cas, l'agent sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Attaché territorial, à l'échelon 1, IB 444, IM 390.

Monsieur le Maire : Je pense qu'il reste un point à l'ordre du jour ; Madame GIGAREL.

Madame Caroline GIGAREL : je vais donc faire la dernière délibération, celle de la modification du tableau des emplois qui va peut-être porter également à débat. Donc, il vous est proposé l'ouverture d'un poste d'attaché, catégorie A, de responsable des affaires juridiques et de la commande publique ; cette ouverture de poste fait suite au reclassement d'un agent ayant repris le travail après un congé de longue durée, au sein de la bibliothèque municipale en qualité de responsable et il convient donc de procéder à une ouverture de poste pour le remplacer, puisque, bien évidemment, quand elle a pris son poste à la bibliothèque, elle part avec son grade. Il s'agit d'un poste à temps complet, qui aura pour missions et activités principales 3 grands domaines : la commande publique, les affaires juridiques, la gestion des assurances. Cette ouverture de poste est prévue au 1^{er} avril 2023. Pourquoi on peut se permettre de proposer le 1^{er} avril 2023, c'est parce que tout simplement, la personne est déjà en place, elle est en CDD, donc, on la confirme dans son poste.

Monsieur le Maire : est-ce que vous avez des questions ? Monsieur JAMES.

Monsieur Pierre JAMES : oui ; même si j'assiste aux réunions, je ne sais pas tout, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : moi, non plus.

Madame Caroline GIGAREL : moi, non plus.

Monsieur Pierre JAMES : je voulais savoir si, normalement, il n'est pas obligatoire d'ouvrir un poste et, ensuite, de, pour éviter d'augmenter les effectifs, de fermer le poste par la suite ; en fait, c'est en interne ?

Madame Caroline GIGAREL : oui, en fait,

Monsieur Pierre JAMES : en fait, on reprend quelqu'un qui est déjà en poste

Madame Caroline GIGAREL : oui, mais qui n'était pas titulaire

Monsieur Pierre JAMES : oui, d'accord, mais il y a un poste qui est ouvert pour ça ? Il faut le fermer

Madame Caroline GIGAREL : non

Monsieur le Maire : ce n'est pas une obligation

Monsieur Pierre JAMES : ce n'est pas obligation mais

Madame Caroline GIGAREL : le poste n'est pas ouvert puisque la personne était en place, elle était en congé longue maladie et elle part, en fait elle part avec son grade et, donc, pour un poste de ce niveau-là, de responsable juridique et de la commande publique, c'est un catégorie A et, là, on n'avait pas d'ouverture pour celui-là.

Monsieur Pierre JAMES : et, donc, la personne qui fait déjà partie des effectifs, vous avez encore un poste qui reste ouvert ?

Madame Caroline GIGAREL : non, c'était un CDD de remplacement puisque la personne était en congé longue maladie ; donc, quand elle est en congé longue maladie, tant qu'elle est en maladie, nous ne pouvons faire qu'un CDD de remplacement pour ce poste-là, en fait ; donc, c'est pour ça que je vous dis que la personne est déjà en place puisqu'elle était en remplacement de la personne qui était en longue maladie, qui revient et qui a accepté le poste de responsable de la bibliothèque.

Monsieur Pierre JAMES : j'ai cru voir qu'il y avait toujours un poste d'ouvert.

Madame Caroline GIGAREL : en catégorie A, pour attaché territorial ?

Monsieur Pierre JAMES : oui.

Monsieur le Maire : je vais faire une suspension de séance. On donne le micro à Monsieur GALLO qui va vous donner la réponse, c'est technique.

SUSPENSION DE SEANCE

Intervention de Monsieur Romuald GALLO, DGA : pour répondre à votre question : la personne qui était en arrêt longue maladie a été remplacée sur son poste par une autre personne, avec un CDD de remplacement. Ce CDD de remplacement était calqué sur la durée d'arrêt maladie de cette dame. La dame est revenue, elle revient, donc, sur son poste, sauf que ce poste, il est basculé à la bibliothèque puisqu'elle part à la bibliothèque ; il manque donc un poste pour la personne qui était en CDD de remplacement, donc, on ouvre un poste pour lui permettre de ne plus être sur un simple CDD de remplacement, mais sur un poste pérenne.

Monsieur le Maire : je réouvre la séance ; merci, Monsieur GALLO.

Monsieur Romuald GALLO : je pense qu'on l'a évoqué lors du CST ; vous n'êtes pas intervenu là-dessus.

REPRISE DE LA SEANCE

Monsieur Pierre JAMES : oui, oui, mais après relecture du compte-rendu de cette réunion, j'ai vu, enfin, je ne comprenais pas pourquoi il y avait toujours ce poste ouvert ? Alors que c'est une personne en interne

Monsieur Romuald GALLO : le poste n'est plus ouvert, il est parti à la bibliothèque, ce poste a été transféré.

Monsieur le Maire : il a été transféré, le poste est transféré.

Interventions simultanées de plusieurs élus, sans micro, propos non intelligibles

Madame Caroline GIGAREL : c'est juste un point technique, en fait, elle était à la commande publique, elle part avec son poste à la bibliothèque, donc, il n'y a plus de poste à la commande publique, c'est pour cela qu'il faut qu'on ouvre un poste à la commande publique.

Monsieur Pierre JAMES : c'est une promotion interne ?

Madame Caroline GIGAREL : non, c'est un CDD de remplacement que, là, pour le coup, on va confirmer puisqu'elle était en congé longue maladie, la personne qui était titulaire de ce poste.

Monsieur Pierre JAMES : ok.

Monsieur le Maire : on passe au vote ? Qui est favorable ? Alors, vous êtes favorables ? Merci. C'est la dernière délibération de ce conseil municipal.

VOTE A L'UNANIMITE

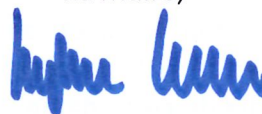
Monsieur le Maire : Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne soirée ; il n'y a pas de match de foot, mais on est vendredi soir, donc, un bon weekend à toutes et tous.

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 36.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Stéphane WILMOTTE